



Service des
Assemblées
MH DETERRE : 02.41.05.50.25

Conseil Municipal du lundi 30 mai 2016
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
Rénovation du Centre des congrès - Présentation	
<p><u>VOIRIE ET ESPACES PUBLICS</u></p> <p><i>Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE</i></p> <p>1°) Angers Cœur de Maine - Site Ligny - Jean Turc - Mandat d'études et de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou. (DEL-2016-219)</p>	<p>ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.</p>
<p><u>URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN</u></p> <p><i>Rapporteur : Roch BRANCOUR</i></p> <p>2°) Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe GRETHER - Avenant n°5 pour l'aménagement du secteur Ligny - Jean Turc. (DEL-2016-220)</p>	<p>ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.</p>

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Faten SFAÏHI

- 3°) Pacte Républicain - Charte de la Laïcité - Approbation (DEL-2016-221)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

- 4°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 - Stade Jean Bouin - Mise à disposition - Convention avec la SASP Angers SCO - Réalisation de travaux d'entretien - Remplacement de la pelouse - Approbation (DEL-2016-222)

ADOPTE A L'UNANIMITE

AUTRES DOSSIERS

DECISION

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Alima TAHIRI

- 5°) Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours - 61ème anniversaire de la rue Levavasseur - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 800 € (DEL-2016-223)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

- 6°) Projets de quartiers 2016 - Université d'Angers (ISTIA) - Attribution d'une subvention de 5 500 € pour un projet d'innovation robotique et numérique dans le cadre du renouvellement urbain de Belle-Beille. (DEL-2016-224)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

7°) ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins) - Hôpital des Nounours - Edition 2016 - Attribution de subvention de 136 € (DEL-2016-225)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Caroline FEL

8°) Mise en œuvre du programme Parler Bamin - Convention de participation financière avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) - Approbation. (DEL-2016-226)

ADOPTE A L'UNANIMITE

9°) Crèche familiale et Ecole Montesquieu - Aide financière au fonctionnement d'un montant de 19 968 €- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire - Convention - Approbation (DEL-2016-227)

ADOPTE A L'UNANIMITE

10°) Jardin de Moi z'à nous - Soutien au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Subvention. (DEL-2016-228)

ACTE RETIRE

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

11°) Candidature de la Ville d'Angers au label UNESCO Mémoire du monde pour la tenture de l'Apocalypse d'Angers - Approbation (DEL-2016-229)

ADOPTE A L'UNANIMITE

12°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projet d'un montant total de 11 400 €- Convention - Avenant - Approbation (DEL-2016-230)

ADOPTE A L'UNANIMITE

13°) Charte Culture et Solidarité - Saison 2015/2016 - Convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre (DEL-2016-231)

ADOPTE A L'UNANIMITE

14°) Fête de la Musique 2016 - Organisation d'une scène place du Ralliement - Association UI3sons - Convention - Attribution d'une subvention pour la programmation et la gestion technique de la scène - Approbation. (DEL-2016-232)

ADOPTE A L'UNANIMITE

15°) Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Contrats avec des artistes - Approbation (DEL-2016-233)

ADOPTE A L'UNANIMITE

16°) Festival Tempo Rives 2016 - Contrats de cession de droits de représentation - Approbation (DEL-2016-234)

ADOPTE A L'UNANIMITE

17°) Emission "Prodiges" - Convention de partenariat avec la Société Shine France - Approbation (DEL-2016-235)

ADOPTE A L'UNANIMITE

18°) Bibliothèque municipale - Animations - Spectacle "Heure d'Œuvre" et "Tour de vélo" à la Bibliothèque Toussaint et Saint-Nicolas, et accueil de l'auteur Christos Chryssopoulos - Contrats - Approbation (DEL-2016-236)

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

19°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs – Attribution de subventions manifestations d'un montant de 13 980 €(DEL-2016-237)

ADOPTE A L'UNANIMITE

20°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Associations sportives amateurs - Subvention "manifestations" d'un montant de 2 000 € Annulation (DEL-2016-238)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

21°) Quartier Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 25 logements - Boulevard Jacqueline Auriol - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 165 000 € (DEL-2016-239)

ADOPTE A L'UNANIMITE

22°) Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 24 logements - Rue Chef de Ville - Garantie d'emprunts d'un montant total 912 000 € (DEL-2016-240)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Michelle MOREAU

23°) Vacations de psychologue - Réactualisation (DEL-2016-241)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BECHU

24°) Commissions Thématiques - Composition - Modificatif (DEL-2016-242)

ADOPTE A L'UNANIMITE

25°) Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU) - Désignation d'un représentant (DEL-2016-243)

ADOPTE A L'UNANIMITE

26°) Institut Régional d'Education et de Promotion pour la Santé des Pays de la Loire (IREPS) - Désignation d'un représentant (DEL-2016-244)

ADOPTE A L'UNANIMITE

27°) Syndicat Mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne - Désignation des nouveaux membres - Approbation (DEL-2016-245)

ADOPTE A L'UNANIMITE

<p>28°) Société d'Economie Mixte Locale Angers Expo Congrès - Structure des organes dirigeants et modification de l'objet social (DEL-2016-246)</p> <p>29°) Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Désignation de représentants (DEL-2016-247)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>SANTE PUBLIQUE</u></p> <p><i>Rapporteur : Françoise LE GOFF</i></p> <p>30°) Association la Course en ligne - Subvention - Convention de partenariat avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque - Approbation – Attribution d'une subvention de 500 € (DEL-2016-248)</p> <p>31°) Formation premiers secours - Jeune Chambre Economique d'Angers - Subvention exceptionnelle de 1 000 €(DEL-2016-249)</p> <p>32°) Association Soins Santé - Convention - Attribution d'une subvention d'un montant de 41 140 € Approbation (DEL-2016-250)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -</u></p> <p><i>Rapporteur : Michelle MOREAU</i></p> <p>33°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions d'un montant total de 4 630 €(DEL-2016-251)</p> <p><i>Rapporteur : Gilles GROUSSARD</i></p> <p>34°) Création en Chine d'une Commanderie de la Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur – Attribution d'une subvention de 1 000 €(DEL-2016-252)</p> <p>35°) Congrès mondial de la Fédération internationale des Journalistes (FIJ) à Angers – Attribution d'une subvention de 5 000 €(DEL-2016-253)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Abstention: 1, M. Alain PAGANO</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE</u></p> <p><i>Rapporteur : Florian SANTINHO</i></p> <p>36°) Concours "Un des meilleurs apprentis de France" – Attribution d'une subvention de 1 000 €(DEL-2016-254)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</u></p> <p><i>Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON</i></p> <p>37°) Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) - Convention 2016 entre le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'Agglomération du Choletais - Approbation – attribution d'une subvention de 300 000 €(DEL-2016-255)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES
PUBLIQUES - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

- | | |
|---|-----------------------------|
| 38°) Parc des Sports de la Baumette - Modification de programme - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demande de permis de démolir - Autorisation de signature des marchés (DEL-2016-256) | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| 39°) Soutien à l'investissement public local - Demande de subvention à l'Etat (DEL-2016-257) | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| 40°) Renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers par bornes escamotables automatiques - lot 2 : travaux d'entretien et de maintenance du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers - Avenant n° 5 (DEL-2016-258) | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| 41°) Supervision et gestion du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers - Contrat avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Avenant n°1 (DEL-2016-259) | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| 42°) Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Réseau de chauffage urbain - Convention de raccordement du groupe scolaire Gérard Philippe et police d'abonnement - Autorisation de signature (DEL-2016-260) | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| 43°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2016-261) | ADOPTE A L'UNANIMITE |

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

- | | |
|---|-----------------------------|
| 44°) Rapport sur la situation en matière de Développement Durable en 2015 - Présentation de la cinquième édition. (DEL-2016-262) | PREND ACTE |
| 45°) Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation de spectacles pour les rendez-vous au jardin - Contrats de cession des droits de représentation avec les associations Big Up, Foligammes et Sarabande. (DEL-2016-263) | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| 46°) Arrachage de la jussie - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire. (DEL-2016-264) | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| 47°) Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Angers à l'Agence Locale du Climat et de l'Energie (ALEC) (DEL-2016-265) | ADOPTE A L'UNANIMITE |

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT
URBAIN**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

48°) Angers - Quartier Madeleine Saint Léonard Justices - Rue Lebas et de la Madeleine - Ecole Lebas - transfert de propriété par le Département de Maine-et-Loire à la Ville d'Angers - Avenant au protocole (DEL-2016-266)

ADOPTE A L'UNANIMITE

49°) Quartier Lafayette-Eblé - Allée du Seuil en Maine - Régularisation de servitudes de passage de lignes électriques souterraines et de l'installation d'un poste de transformation (DEL-2016-267)

ADOPTE A L'UNANIMITE

50°) Quartier Justices - Rue Jean Jaurès - Constitution de servitudes de passage de canalisation souterraine et d'accès (DEL-2016-268)

ADOPTE A L'UNANIMITE

51°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions (DEL-2016-269)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

52°) Habitat - Prêt à Taux Zéro Plus - Soutien à l'Accession Sociale à la propriété - Dispositif d'aides municipales 2016 (DEL-2016-270)

ADOPTE A L'UNANIMITE

♦ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE

♦ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.

PREND ACTE

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES
CONSEILS MUNICIPAUX :**

- **25 janvier 2016**
- **29 février 2016**

ADOPTE A L'UNANIMITE

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-219

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Angers Cœur de Maine - Site Ligny - Jean Turc - Mandat d'études et de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou un mandat d'études et de travaux visant à définir et mettre en œuvre l'aménagement du Centre-ville Maine (places Molière et Poissonnerie, pont de Verdun et bas de la montée Saint-Maurice).

Parallèlement à cette mission et dans le cadre du mandat d'études Angers Cœur de Maine, la SPL de l'Anjou, en lien avec les services d'Angers Loire Métropole, du Département de Maine-et-Loire et de l'Etat (Service Sécurité Routière de la DDT), a procédé aux études permettant de préfigurer l'organisation des nouveaux accès à la voie des berges (RD523) nécessitée par la suppression des rampes d'accès situées entre les trémies Molière et Verdun, cet espace devant être recouvert pour l'aménagement d'une vaste esplanade en balcon sur la Maine.

L'objectif de ces études consiste à trouver une solution optimale visant à apaiser la voie des berges, à effacer l'écriture autoroutière, à retrouver des continuités paysagères et des circulations douces en :

- facilitant un accès direct de la voie des berges au site Centre-ville Maine et au bas du centre-ville plus généralement ;
- maintenant ou reconstituant un accès à la voie des berges depuis le boulevard de Gaulle ;
- améliorant le traitement paysager du pied du Château en confortant l'aménagement et les continuités douces présentes au niveau de la promenade Jean Turc.

Ces études, réalisées notamment par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine GRETHER-PHYTOLAB-SCE et EGIS, ont permis de comparer différents scénarios d'aménagement, rassemblés en deux familles :

- une première famille, dénommée « virgule du Roi de Pologne », visant à étudier les conditions de réalisation de ce nouvel accès à la voie des berges depuis le boulevard de Gaulle via un tourne-à-gauche contournant l'Hôtel du Roi de Pologne ;
- une seconde famille, dénommée « collectrice Ligny », visant à étudier les conditions de transformation de la contre-allée située le long de la promenade Jean Turc afin de collecter, sur un linéaire adéquat, les flux de véhicules provenant du boulevard de Gaulle et ceux quittant la voie des berges pour rejoindre le site Centre-ville Maine.

Il ressort de ces études que la solution « collectrice Ligny » est la plus avantageuse en termes de fluidité du trafic et de sécurité routière.

En outre, cette solution, qui peut être mise en œuvre quasiment à emprises routières constantes, permettra d'amorcer un programme plus général d'intégration de la voie des berges au contexte urbain et patrimonial du centre d'Angers, notamment par la suppression de murs de soutènement, la création d'un terre-plein central paysager et permettra d'améliorer la qualité paysagère du pied du Château par la réaffectation d'une partie de l'actuelle contre-allée de la promenade Jean Turc et l'amélioration paysagère de la promenade actuelle.

En outre, cette solution nécessite moins de terrassements, n'impose pas de déplacements d'ouvrages d'art ou équipements liés à l'exploitation de la voie des berges (terre-plein central), ce qui permettra de réduire l'impact de ces travaux sur le fonctionnement de la voie des berges et de réduire les coûts d'investissement.

Enfin, il est possible de compléter ces transformations par une amélioration des rives présentes dans ce secteur, la cale de Ligny en l'occurrence, qui se trouve en connexion directe avec l'espace Centre-ville Maine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Ces études de préfiguration permettent désormais de confier à la SPL de l'Anjou un mandat d'études et de travaux visant à réaliser cet aménagement complémentaire du site Centre-ville Maine.

Ainsi, dans le prolongement direct des nouveaux espaces publics qui vont être créés dans le secteur Centre-ville Maine, l'aménagement de cet espace situé au pied du Château d'Angers doit à la fois permettre d'améliorer les accès au bas du centre-ville, d'engager une première étape d'apaisement de la voie des berges dans cette section urbaine à forte valeur patrimoniale et d'améliorer la qualité et la continuité des espaces paysagers des rives et de la promenade Jean Turc.

Parallèlement à ces études et travaux et dans le cadre du mandat d'études Angers Cœur de Maine, un programme d'apaisement d'ensemble de la voie des berges est en cours de définition, depuis le pont de l'Atlantique jusqu'au pont Jean Moulin.

Le périmètre du mandat d'études et de travaux est délimité au Nord-Ouest par la Maine, au Sud-Ouest par la trémie de la Basse-Chaine, au Nord-Est par le site Centre-Ville Maine et au Sud-Est par le Château d'Angers et la Cité, comme indiqué sur plan annexé.

Le programme de travaux vise principalement à réaliser une voie collectrice en contact avec la voie des berges permettant un accès au site Centre-ville Maine, à apporter un traitement plus qualitatif à la voie des berges et à améliorer le traitement paysager du pied du château et des rives de Maine.

Le coût de l'opération est estimé à 2 000 145 € HT auquel s'ajoutera la rémunération du mandataire fixée à la somme de 100 007 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve le mandat d'études et travaux « Ligny – Jean Turc » confié à la Société Publique Locale de l'Anjou pour un montant de 2 100 152 € HT (soit 2 520 182 € TTC) dont 100 007 € HT (120 008,40 € TTC) de rémunération de la SPL de l'Anjou ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

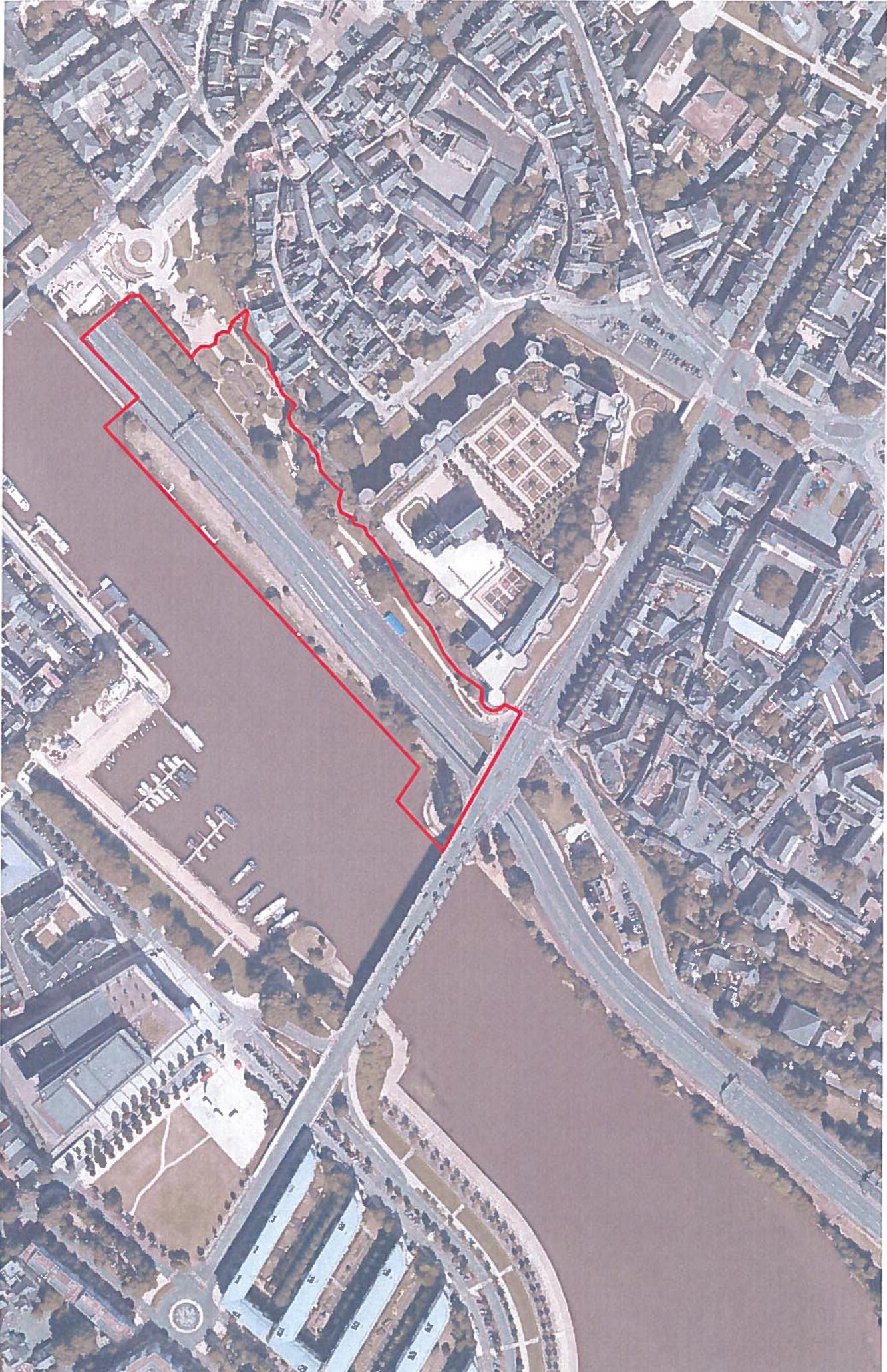
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO





proposition de périmètre secteur JEAN TURC // LIGNY

31 800 m²



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-220

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe GRETHER - Avenant n°5 pour l'aménagement du secteur Ligny - Jean Turc.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre du projet de reconquête des berges de Maine, la Ville d'Angers a mis en place un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en novembre 2010. Suite à un premier marché subséquent qui a permis à trois équipes d'urbanistes d'élaborer un projet urbain, la Ville d'Angers a retenu l'équipe GRETHER avec laquelle elle a signé un marché de maîtrise d'œuvre urbaine en juin 2012 (marché subséquent n°2).

L'équipe GRETHER est une équipe pluridisciplinaire composée de l'atelier d'architecture et d'urbanisme dirigé par François GRETHER, Grand Prix de l'Urbanisme 2012, de l'agence de paysage PHYTOLAB et des bureaux d'études SCE, CONTREPOINT et MRS.

Ce marché, d'une durée de 9 ans, d'une durée initiale de 3 ans et renouvelable 2 fois par tranches de 3 ans, a déjà fait l'objet de quatre avenants :

- en juin 2013, le premier avenant a permis d'apporter des clarifications et précisions au marché d'origine ;
- en janvier 2015, le deuxième avenant, a permis d'adapter le marché à la nouvelle commande liée à la définition du projet urbain Angers Cœur de Maine ;
- en octobre 2015, le troisième avenant a permis de confier à l'équipe GRETHER la maîtrise d'œuvre de l'espace public stratégique Centre-ville Maine ;
- en novembre 2015, le quatrième avenant a permis de confier à l'équipe GRETHER la maîtrise d'œuvre de l'espace public stratégique Quai Saint Serge.

Aujourd'hui, il est proposé un avenant qui participera à la mise en œuvre de l'aménagement du site Ligny – Jean Turc, correspondant à l'espace public stratégique n°1 identifié dans le marché subséquent n°2.

Dans le prolongement direct des nouveaux espaces publics qui vont être créés dans le secteur Centre-ville Maine, l'aménagement de cet espace situé au pied du Château d'Angers doit à la fois permettre d'améliorer les accès au bas du centre-ville, d'engager une première étape d'apaisement de la voie des berges dans cette section urbaine à forte valeur patrimoniale et d'améliorer la qualité et la continuité des espaces paysagers des rives et de la promenade Jean Turc.

Suite à l'étude de préfiguration de cet aménagement confiée par la SPL de l'Anjou à l'équipe GRETHER et afin que les missions à confier à l'équipe GRETHER puissent se poursuivre dans le cadre du marché subséquent n°2, un avenant n°5 doit permettre à la SPL de l'Anjou, maître d'ouvrage de cet aménagement, d'utiliser le marché subséquent n°2.

L'avenant n°5 vise à :

- Permettre à la SPL de l'Anjou, maître d'ouvrage de l'aménagement du site Ligny – Jean Turc, d'utiliser le marché subséquent n°2 ;
- Enclencher l'option « maîtrise d'œuvre opérationnelle sur espaces publics stratégiques » pour l'espace public stratégique n°1 ;
- Adapter le périmètre de l'espace public stratégique n°1 afin qu'il corresponde au périmètre d'intervention arrêté pour l'aménagement du site Ligny – Jean Turc.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé avec l'équipe GRETHER ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°5;

Demande à la SPL de l'Anjou d'utiliser ce marché en imputant les dépenses afférentes au mandat de travaux Ligny – Jean Turc ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-221

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

Pacte Républicain - Charte de la Laïcité - Approbation

Rapporteur : Faten SFAÏHI,

EXPOSE

Par délibération du 30 novembre 2015, le conseil municipal a adopté un Pacte Républicain, pour exprimer sa volonté d'agir localement après les attentats terroristes survenus le 13 novembre dernier à Paris.

La présente délibération porte sur le second pilier de ce Pacte Républicain qui concerne la Laïcité. Elle s'appuie sur la rédaction d'une charte destinée aux agents et aux usagers du service public afin de leur rappeler le sens, le contenu et la portée du principe de Laïcité.

Cette Charte de la Laïcité, annexée à la présente délibération, s'intègre dans une politique globale conduite par la municipalité d'Angers. Cette politique comprend notamment des engagements sur la formation des agents d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole qui doivent être des acteurs privilégiés pour faire vivre la laïcité dans les services publics. A ce titre, elle a été présentée au Comité technique du 13 mai 2016 et sera soumise à l'approbation des autres assemblées délibérantes concernées. Elle a également fait l'objet d'un échange avec les élus représentant le groupe minoritaire du Conseil municipal.

Au-delà de l'importance de son message, cette charte a vocation à produire des effets juridiques avec des conséquences concrètes sur les conditions d'attribution de subvention ou la mise à disposition des équipements publics pour les usagers et les associations angevines qui en bénéficient aujourd'hui.

Conçue comme un outil de proximité adapté au territoire angevin, cette Charte de la Laïcité est au service de tous. Elle contribue à préciser les conditions de notre « vivre ensemble » et doit être un moyen de respecter la liberté de chacun de croire ou ne pas croire tout en luttant contre ceux qui veulent imposer leur croyance.

Comprenant un préambule et des références constitutionnelles et législatives majeures, cette Charte de la Laïcité définit en 17 articles les droits et devoirs de chacun et rappelle que les valeurs de la République ne sont pas négociables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte de la Laïcité annexée à la présente délibération,
Vu l'avis du Comité Technique du 13 mai 2016,

Considérant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Considérant que la présente charte répond à la satisfaction d'un intérêt public communal,
Considérant que la présente charte n'obéit à aucune considération partisane ou religieuse,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Décide :

- d'adopter la Charte de la Laïcité figurant en annexe de la présente délibération
- d'informer par tout moyen approprié (affichage public, courrier, site internet, magazine municipal...) l'ensemble des publics concernés, notamment les associations et les délégataires du service public qui bénéficient d'une subvention ou d'un financement municipal.
- de mettre en œuvre, à partir du mois de juin 2016, un plan de formation en direction de l'ensemble des agents de la collectivité pour les accompagner et les aider à mieux appréhender le principe de laïcité.
- d'inclure explicitement une référence à la Charte de la Laïcité dans tous les règlements intérieurs, les dossiers de demande de réservation de salle ou d'équipement public, les dossiers de demande de subvention, les délibérations d'attribution de subvention et les courriers de notification, les conventions d'objectifs et de moyens et de délégation de services publics et tout autre document interne et externe à la collectivité jugé utile pour l'application de la Charte.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre la Charte de la Laïcité, d'en assurer l'application et de prendre toute mesure de sanction motivée si nécessaire.
- de proposer aux organes délibérant du CCAS et de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole d'adopter la Charte de la Laïcité

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

PRÉAMBULE

Profondément attachés aux valeurs de la République, les élus de la ville d'Angers, du Centre Communal d'Action Sociale et d'Angers Loire Métropole réaffirment avec force qu'aux côtés des principes constitutionnels que sont la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, figure aussi au premier rang : la Laïcité.

C'est pour rappeler le sens, le contenu et la portée de ce principe fondamental de Laïcité que la présente charte a été réalisée. Elle s'adresse tout autant aux agents, aux usagers, aux associations et aux partenaires du service public.

Elle fait suite au Pacte Républicain adopté en Conseil municipal d'Angers du 30 novembre 2015.

Cette charte se veut être un outil de proximité au service de nos concitoyens, des agents de nos collectivités et de notre territoire pour prévenir toute forme de radicalisation et de communautarisme religieux. Elle doit être un moyen de respecter la liberté de croire ou de ne pas croire tout en luttant contre ceux qui veulent imposer leur croyance

Vu l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789

Vu l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Vu l'article 1er de la loi de 1905, concernant la séparation des Eglises et de l'Etat,

Vu la loi n°2004-228 du 15 mars 2004, encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics,

Vu la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations,

Vu la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public,

Vu la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française,

Vu le Pacte Républicain adopté au conseil municipal du 30 novembre 2015,

Considérant que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale et qu'elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion et respecte toutes les croyances,

Considérant que la laïcité doit s'entendre comme étant la séparation des religions et de l'Etat qui induit la neutralité des collectivités territoriales à l'égard de toutes les religions,

Considérant que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi,

Considérant que la loi garantit aux femmes et aux hommes, des droits égaux dans tous les domaines et prohibe toute forme de discrimination.

Considérant que la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes tandis qu'elle ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte,

Considérant qu'il peut se révéler nécessaire d'assortir la liberté de religion ou de conviction de limites propres au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile,

Considérant que la présente charte vise à promouvoir et garantir la laïcité en tant que principe de liberté pour renforcer le « vivre ensemble » et lutter contre toute forme de communautarisme,

La présente charte rappelle et affirme que :

I - EN CE QUI CONCERNE LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC.

Art. 1 : Le principe constitutionnel de laïcité impose à tout agent public un devoir de stricte neutralité, le traitement égal de tous les individus et le respect de la liberté de conscience.

Art. 2 : Le principe de laïcité fait obstacle à ce qu'un agent de l'administration dispose, dans le cadre du service public, du droit de manifester ses croyances religieuses.

Art. 3 : La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Les agents peuvent solliciter des jours d'absence pour célébrer les fêtes religieuses propres à leur confession dans la mesure où cela est compatible avec le fonctionnement normal du service. Les absences sont à décompter des droits à congés annuels, des jours RTT et des récupérations.

Art. 4 : Les responsables des services publics doivent faire respecter en leur sein l'application du principe de laïcité.

II - EN CE QUI CONCERNE LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Art. 5 : Tous les usagers ont un égal droit d'accès aux équipements et services publics. Ils doivent en respecter les règlements et les conditions de fonctionnement.

Art. 6 : Les usagers du service public ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, dans les limites du respect de la neutralité du service public et du bon fonctionnement de celui-ci.

Art. 7 : Les usagers du service public doivent s'abstenir de toute forme d'endoctrinement et de prosélytisme. Le prosélytisme religieux consiste à chercher à convaincre d'adhérer à une religion ou de se conformer à des pratiques religieuses. Il est interdit dans les services publics au nom de leur neutralité.

Art. 8 : Nul ne peut être contraint, sous la pression d'un individu ou d'un groupe, d'arborer un signe religieux dans les équipements publics de nos collectivités.

Art. 9 : Le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse d'un élève est interdit dans les écoles publiques.

Art. 10 : Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Art. 11 : Les usagers des services publics ne peuvent, en raison de leurs convictions, récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Ils doivent s'attacher au respect des règles civiles de bienséance.

III - EN CE QUI CONCERNE LES ASSOCIATIONS ET LES PARTENAIRES DU SERVICE PUBLIC.

Art. 12 : Les associations sont des vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales. Elles s'engagent à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toute forme de discrimination. Elles ne sauraient contraindre leurs adhérents à une quelconque pratique religieuse dans les créneaux horaires de salles ou équipements publics dont elles bénéficient pour leurs activités. Toute forme de dérive sectaire ou communautariste pouvant entraîner une emprise sur des personnes fragiles, particulièrement sur les adolescents et les jeunes adultes, est formellement interdite.

Art. 13 : La diffusion de messages faisant la promotion d'une religion dans les bâtiments et équipements publics (sportifs, culturels ...) est interdite. Les inscriptions ou annonces destinées à l'information du public doivent être formulées en langue française. Il en est de même pour les bulletins et documents d'information des associations financés ou publiés directement par la collectivité.

Art. 14 : Les collectivités territoriales ne subventionnent aucune association culturelle. Les associations culturelles peuvent louer des salles appartenant à des entités publiques dans le but de réaliser leur objet associatif, à condition de préciser les activités qu'elles envisagent de faire. En tout état de cause, l'association culturelle devra respecter le règlement intérieur de la location.

Art. 15 : Une association constituée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 peut obtenir une subvention de la part des collectivités. Sa proposition d'action qui engendre sa demande de subvention doit correspondre à un besoin d'intérêt général local conforme à son objet. Elle s'engage à respecter les principes rappelés et contenus dans la présente charte à l'occasion du dépôt du dossier de subvention, de mise à disposition de matériel, de salles ou d'équipements publics.

Art. 16 : Les partenaires et associations chargés d'une mission ou d'une délégation de service public doivent appliquer strictement la présente charte et garantir une neutralité dans l'accès au service public qu'elles gèrent. Cette règle sera rappelée systématiquement dans toutes les conventions d'objectifs et de moyens et les contrats de délégation de service public entre les collectivités et les délégataires.

Art. 17 : Tout manquement aux obligations de la présente charte pourra entraîner une suspension motivée des autorisations de mise à disposition de matériel, d'occupation de salles ou des équipements publics et/ou des subventions des collectivités

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-222

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 - Stade Jean Bouin - Mise à disposition - Convention avec la SASP Angers SCO - Réalisation de travaux d'entretien - Remplacement de la pelouse - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Le dernier chapitre de la saison 2015/2016 de Ligue 1 s'est refermé samedi 14 mai à Jean Bouin. Après 38 journées de championnat, le retour d'Angers SCO parmi l'élite du football français a été particulièrement réussi puisque le club termine à la 9^{ème} place au classement final devant des clubs aussi prestigieux que les Girondins de Bordeaux, l'Olympique de Marseille ou le Football Club de Nantes Atlantique.

A l'occasion des 19 matches de championnat à domicile, ce sont près de 256 000 spectateurs qui ont fréquenté les travées du stade Jean Bouin soit une affluence moyenne de 13 500 spectateurs par match. Avec une fréquentation doublée par rapport à la saison précédente, Angers SCO dispose ainsi de l'un des meilleurs taux de remplissage du championnat de Ligue 1 avec le Paris Saint Germain.

Avec le 19^{ème} budget du championnat, le club aura su, tout au long de ce championnat, porter haut les couleurs de la Ville d'Angers et de son agglomération et contribuer chaque semaine au rayonnement national de son territoire. Il a, en outre, mobilisé et fidélisé également des entreprises partenaires qui concourent à la dynamique et à l'équilibre financier du club.

Pour l'organisation de ses rencontres, la Ville d'Angers a mis, par convention, à la disposition de la SASP Angers SCO le stade Jean Bouin et ses annexes. La convention, approuvée par délibération du Conseil Municipal le 26 mai 2015 et complétée par un avenant n°1 adopté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2015, arrivera à expiration le 30 juin 2016.

Dans la perspective de la prochaine saison, la SASP Angers SCO va procéder à ses frais au remplacement de l'actuelle pelouse. Il s'agit d'un investissement très significatif, nécessaire pour « mettre à niveau » la pelouse par rapport à celle d'un grand nombre de stades de L1.

Afin de faire face à ses obligations de propriétaire de l'équipement, la Ville d'Angers va de son côté réaliser, dans les prochaines semaines, des travaux de rénovation et d'entretien estimés à environ 300 000 € : réfection des chéneaux de la tribune Jean Bouin, remplacement des amorces des quatre pylônes d'éclairage et du groupe électrogène pour garantir et honorer les obligations de secours électrique pendant les matches, reprise de la peinture de la charpente de la tribune Jean Bouin (partie arrière au-dessus de la coursive) et création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales de la tribune Saint Léonard.

Pour la nouvelle saison 2016/2017, la SASP Angers SCO a exprimé le souhait auprès de la Ville d'Angers de devenir le gestionnaire du stade Jean Bouin. Ces nouvelles conditions de mise à disposition de l'équipement feront ainsi l'objet d'une nouvelle convention de mise à disposition qui entrera en vigueur le 31 mai 2016 en remplacement de la convention précédente.

Il s'agira désormais pour la SASP d'assurer l'entretien et la maintenance des installations à ses frais c'est à dire l'ensemble des travaux et actions nécessaires au maintien desdites installations louées en état de fonctionnement normal.

La SASP assurera ainsi notamment l'entretien de la nouvelle pelouse, prendra à sa charge les interventions d'entretien telles que matériels techniques, mobiliers et équipements, paiera les fluides et la maintenance des installations techniques et sécuritaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Le fonctionnement du stade Jean Bouin représente chaque saison pour la Ville d'Angers une somme d'environ 300 000 € (frais de personnel, fluides, contrats de maintenance et petits travaux d'entretien divers).

La redevance de mise à disposition du stade est composée d'une part fixe de 146 133 € pour la saison et d'une part variable égale à 2% du chiffre d'affaires des bars et buvettes, le calcul s'opérant sur le chiffre d'affaires constaté au cours de la saison précédente.

Compte-tenu des investissements pris en charge par la SASP Angers SCO, il est prévu de déduire du montant de cette redevance d'occupation 50% du montant des charges effectivement supportées au titre de la conception et de la réalisation de la nouvelle pelouse.

Afin d'accompagner le club dans son projet de développement et améliorer les conditions d'accueil des nombreux supporters qui viennent assister à chaque rencontre de Ligue 1, la Ville d'Angers souhaite également rénover et couvrir la tribune Colombier. Il sera ainsi proposé, lors du Conseil Municipal de juin, de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour un démarrage des travaux prévu au printemps 2017.

Pour ce faire, la Ville d'Angers sollicitera des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (Centre National pour le Développement du Sport) et de la Région des Pays de la Loire.

Dans un second temps, une fois que ces travaux auront été réalisés par la collectivité, il est envisagé de donner au Club une autonomie plus importante afin qu'il soit en mesure de réaliser des investissements complémentaires relevant plus des besoins liés au football professionnel. Cette volonté pourrait se traduire par la mise en place d'un bail de longue durée au bénéfice de la SASP Angers SCO.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé de passer une nouvelle convention de mise à disposition du stade Jean Bouin à la SASP Angers SCO avec effet au 31 mai 2016, de procéder à des travaux de rénovation d'ici la prochaine saison sportive 2016/2017 et d'autoriser la SASP Angers SCO à procéder au remplacement de l'actuelle pelouse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition en vigueur passée entre la SASP Angers SCO et la Ville d'Angers, complétée par un avenant N°1,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers de passer une convention de mise à disposition du stade Jean Bouin et de ses annexes avec la SASP Angers SCO,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016,

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec la SASP Angers SCO, pour la saison 2016-2017, dans le cadre de l'utilisation du stade Jean Bouin qui entrera en vigueur le 31 mai 2016 en remplacement de la convention précédente qui devient caduque.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer la convention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise la SASP Angers SCO à procéder au remplacement de l'actuelle pelouse.

Impute les recettes aux budgets principaux 2016 et 2017

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-223

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours - 61ème anniversaire de la rue Levassesseur - Attribution de subvention exceptionnelle

Rapporteur : Alima TAHIRI,

EXPOSE

L'Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours souhaite fêter le 61^{ème} anniversaire de la rue Levassesseur. En 2015, le changement de Présidence n'a pas permis de mobiliser suffisamment de bénévoles sur l'organisation du 60^{ème} anniversaire.

Cette manifestation se déroulera le 4 juin 2016 avec l'organisation d'un repas convivial, animations musicales, fanfare, lâcher de ballons en partenariat avec le Centre Marcelle Menet, l'association Trait d'Union, la Banque Alimentaire et les bailleurs sociaux.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1800 euros à l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue à l'Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours une subvention exceptionnelle de 1800 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-224

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Projets de quartiers 2016 - Université d'Angers (ISTIA) - Attribution d'une subvention pour un projet d'innovation robotique et numérique dans le cadre du renouvellement urbain de Belle-Beille.

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN,

EXPOSE

Le Conseil Municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions répondant aux enjeux d'un projet de quartier, ne peuvent être soutenues par une politique publique municipale particulière. Le caractère **transversal** de certains des enjeux encourage la création d'un fonds dédié permettant de rendre concrète la mise en œuvre des dits projets de quartier.

Les pôles territoriaux, animateurs de ces projets de quartiers, seront les interlocuteurs municipaux dédiés à la mobilisation de ce fonds.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution d'une subvention pour le projet suivant :

- Phase préalable à une démarche d'« Innovation robotique et numérique à la Maison du projet de Belle-Beille » dans le quartier de Belle-Beille, porté par l'Université d'Angers - ISTIA, pour un montant de 5 500 € sur un budget prévisionnel de 5 500 €.

L'objet est de financer deux études de faisabilité technique et la création de premiers pré-prototypes afin de préparer la mise en œuvre de deux innovations technologiques, création d'un musée virtuel et création d'un robot humanoïde, qui associeront étudiants, habitants et acteurs du quartier dans leur élaboration durant 2 années de mise en œuvre.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale d'implication de l'Université dans le Projet de Renouvellement Urbain de Belle-Beille. Il est une première étape dans cette collaboration qui sera ponctuée, sur les deux années à venir, d'autres projets liant les dynamiques universitaires et celle du renouvellement urbain du quartier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue au titre du Fonds Projets de quartiers, une subvention de 5 500 € à l'Université d'Angers – ISTIA ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-225

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins) - Hôpital des Nounours - Edition 2016 - Attribution de subvention.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

L'Association ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins), a organisé, du 18 au 22 avril 2016, à la salle Daviers, l'évènement « l'hôpital des nounours ».

Cette manifestation, menée au niveau national, a pour but d'améliorer la relation soignant-soigné par la création d'un hôpital des Nounours, où se rencontrent de futurs professionnels de la santé (étudiants en médecine, pharmacie, orthophonie, élèves infirmiers, kinésithérapeutes, ...) et de jeunes enfants.

Ainsi, dans un univers ludique, les enfants font examiner leur peluche par les étudiants, dits « nounoursologues » au travers de différents stands et des différentes professions de Santé.

L'Association sollicite une subvention à hauteur de 136 € pour l'achat de matériel, et la Ville d'Angers a mis à sa disposition, à titre gracieux, la salle Daviers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 136 € à l'Association ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins) pour l'organisation de l'édition 2016 de « l'hôpital des nounours ».

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-226

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Mise en œuvre du programme Parler Bambin - Convention de participation financière avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) - Approbation.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Lauréat de l'appel à projets 2015 « la France s'engage », le programme Parler Bambin bénéficie aujourd'hui d'un nouvel essor.

La volonté, à l'origine du dispositif est d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances et de développer le langage chez le jeune enfant dès le plus jeune âge dans les structures d'accueil de jeunes enfants.

Entre 2016 et 2020, sont prévues :

- une diffusion à grande échelle ;
- une association à un programme de recherche ambitieux visant à en mesurer les effets de manière rigoureuse, dans la durée et pour un grand nombre d'enfants.

Le programme national Parler Bambin permet la mise en place, pour la période 2016 / 2020 :

- d'un soutien opérationnel mené par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), association de loi 1901, dont la mission est d'accompagner des expérimentations sociales et des projets innovants de lutte contre les exclusions ;
- d'un programme de recherche porté par une équipe pluridisciplinaire du CNRS, du laboratoire Dynamique, du Laboratoire d'excellence ASLAN, du J-Pal et de l'Ecole d'économie de Paris.

L'ANSA accompagne les villes qui entrent dans l'expérimentation comme la Ville d'Angers en :

- structurant l'offre de formation : ingénierie pédagogique et conception d'outils pédagogiques avec un éditeur spécialisé ;
- organisant la formation (identification des formatrices, calendrier, modalités contractuelles) ;
- organisant et animant le réseau national des professionnels Parler Bambin ;
- coordonnant les relations entre sites expérimentateurs et équipe en charge du programme de recherche.

Le développement du langage du jeune enfant est une priorité du mandat actuel. La Ville d'Angers s'inscrit dans la démarche car :

- le langage est un élément déterminant dans le développement global de l'enfant ;
- les capacités acquises précocement en langage oral ont une influence sur l'apprentissage oral et la maîtrise du langage écrit ;
- de nombreux travaux de recherches ont montré qu'une action spécifique encourageant le développement du langage du très jeune enfant permet de favoriser ses futurs apprentissages.

La Ville passe donc une convention, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, avec l'ANSA pour la mise en œuvre de la formation, et l'accompagnement dans le dispositif. La finalité de la formation est de permettre aux professionnels des crèches de mettre en pratique le dispositif Parler Bambin.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Ce programme de formation a pour objectif de permettre aux professionnels de la petite enfance :

- de s'appropriier le programme Parler Bambin, ses enjeux, sa finalité.
- de construire collectivement le dispositif Parler Bambin qui s'inscrit dans le projet pédagogique par l'ensemble d'une équipe.

Pour mémoire, les trois volets du programme Parler Bambin sont :

- « Le langage au quotidien » : enrichissement linguistique des activités quotidiennes de la crèche, selon le principe « Parler avec l'enfant, et non pas seulement parler à l'enfant » ;
- « Les ateliers langage » : ateliers individualisés de discussion entre un professionnel et un très petit groupe (2 à 3 enfants), par exemple autour d'un imagier ;
- « La coopération avec les familles » : sensibilisation des familles et partage autour des acquisitions langagières de leur enfant.

La Ville d'Angers s'engage à inscrire 4 structures :

- la crèche Nelson Mandela,
- la crèche collective Monplaisir,
- le multi accueil de la Roseraie,
- le multi accueil Saint-Lazare.

La Ville d'Angers financera l'ANSA à hauteur de 4 400 € par structure, soit au total, 17 600 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'aide financière avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) pour bénéficier de la formation Parler Bambin, participer au programme national de recherche et d'évaluation et au réseau national ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-227**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance
Crèche familiale et Ecole Montesquieu - Aide financière au fonctionnement - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire - Convention - Approbation

Rapporteur : *Caroline FEL*,

EXPOSE

La crèche familiale Montesquieu, en partenariat avec l'école Montesquieu, a mis en place un projet destiné à préparer l'entrée à l'école des enfants (action passerelle).

Ce projet se décline en trois axes :

- des jardins d'enfants pour 6-9 enfants de 2/3 ans, 2 matins par semaine ;
- des temps d'échanges éducatifs, pour les enfants du jardin d'enfants de la crèche et les élèves de l'école, afin de les familiariser avec l'univers scolaire ;
- lors des inscriptions pour la rentrée scolaire, l'école propose aux familles une approche progressive de la collectivité en lien avec la crèche.

L'objectif principal de cette action est la préparation à une rentrée scolaire sereine et en confiance pour les enfants ainsi que les parents.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale de la CAF de Maine-et-Loire. En effet, il s'agit d'une initiative innovante qui favorise l'épanouissement de l'enfant et prévient les situations de fragilité et de vulnérabilité.

Au titre du Règlement Intérieur d'Action Sociale, la CAF accorde à la Ville d'Angers une aide financière d'un montant de 19 968 € pour couvrir les dépenses engagées en 2015 liées au fonctionnement de cette action.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'aide financière au fonctionnement passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire pour soutenir le fonctionnement de l'action passerelle entre la crèche familiale Montesquieu et l'école Montesquieu d'un montant de 19 968 €;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer ;

Encaisse les recettes au budget principal de l'exercice en cours, aux chapitres et article concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-228

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Jardin de Moi z'à nous - Soutien au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Subvention.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

ACTE RETIRÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-229**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Candidature de la Ville d'Angers au label UNESCO Mémoire du monde pour la tenture de l'Apocalypse d'Angers - Approbation

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

EXPOSE

Dans l'objectif de valoriser la tenture de l'Apocalypse, œuvre médiévale exceptionnelle et unique de l'histoire de l'art, par l'obtention d'un label UNESCO, la Ville d'Angers souhaite se porter candidate à l'inscription de cet élément singulier au titre du patrimoine documentaire Mémoire du monde, avec l'accord du Ministère de la Culture et de la Communication, du Centre des Monuments Nationaux et du Clergé.

Le dossier sera présenté en vue d'une labellisation en 2019. L'obtention de ce label conférerait à la tenture une reconnaissance culturelle internationale unique qui permettrait d'accroître la sensibilité et l'intérêt portés à cette œuvre auprès du public, favorisant ainsi le rayonnement de la Ville, le tourisme et les retombées économiques.

Afin de mener à bien ce projet, un comité de pilotage a été mis en place avec les représentants de la Ville, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – propriétaire de l'œuvre – du Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire, du Clergé, affectataire, ainsi que du Département de Maine-et-Loire et d'Angers Loire Tourisme, partenaires.

Des comités scientifique, technique et de relecture seront créés en vue de développer et de soutenir ce projet de candidature.

D'un point de vue technique, ce dossier est piloté par le service Ville d'art et d'histoire de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve le principe de la candidature de la Ville d'Angers pour l'inscription de la tenture de l'Apocalypse à l'UNESCO, au titre du patrimoine documentaire, Mémoire du monde ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tout document y afférent.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-230

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projet - Convention - Avenant - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

L'association En Jeu organise depuis une trentaine d'années « Les printemps théâtraux », en collaboration avec l'E.P.C.C. Le Quai-CDN, pour chaque niveau d'enseignement (écoles primaires, collèges et lycées). Cette manifestation permet aux jeunes d'être sensibilisés à la création théâtrale (présentation de spectacles professionnels avec des temps d'analyse et de critique...). Ces rencontres qui touchent en moyenne 600 élèves d'Angers et du Département, se déroulent de mars à mai principalement au Théâtre le Quai et au Centre Jean Vilar.

L'association Chambres à Airs qui regroupe des musiciens professionnels, mène des interventions musicales, depuis 2007, auprès d'enfants et d'adolescents hospitalisés des services pédiatriques du CHU d'Angers. Cette démarche vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, par l'éveil et la sensibilisation au monde musical et à maintenir un lien social.

L'association Librairie Passion organise la 1^{ère} Fête du Livre à Angers qui se tiendra du 17 au 19 juin 2016. Le premier jour sera consacré aux professionnels et le week-end permettra au grand public de rencontrer une quarantaine d'auteurs de renommée nationale (dont Pierre Bordage, parrain de cette édition) et locale à travers des dédicaces, des cafés littéraires et des rencontres. La plupart des événements se dérouleront aux Salons Curnonsky et seront complétés par des rencontres à la Médiathèque Toussaint et au Grand Théâtre.

L'association Cinéma parlant met en place le festival « Docs d'ici » qui se déroulera en novembre 2016 à Angers. Dans un souci d'éducation à l'image, le public est invité à assister à 3 soirées de projections de films documentaires régionaux (pour 2016, dans le quartier de la Roseraie en partenariat avec le Centre Jean Vilar et les Bibliothèques), puis à décerner un prix remis au lauréat lors d'une séance spéciale aux 400 coups.

La Société Octave Mirbeau prévoit l'organisation les 31 mars et 2 avril 2017 un colloque sur Mirbeau et la littérature dans le cadre de la commémoration internationale du 100^{ème} anniversaire de la mort de l'écrivain (en complément de celui du Palais du Luxembourg axé sur la dimension politique et sociale des combats d'Octave Mirbeau). La première journée se déroulerait au Château du Plessis-Macé et la seconde à l'auditorium du Musée des Beaux-arts. Il est proposé d'accorder une subvention en deux temps pour ce projet : 500 € en 2016 et 500 € en 2017 (sous réserve des disponibilités budgétaires).

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2016, dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville Unique, la Ville d'Angers soutient les associations suivantes :

- **L'association La forme pour tous** organise des ateliers théâtre pour la création d'un spectacle en fin d'année 2016. Ces ateliers sont ouverts à une dizaine d'adhérents de l'association leur permettant de conforter leurs talents artistiques, de s'épanouir dans des ateliers d'expression encadrés par un intervenant professionnel du théâtre.
- **L'association Paq la Lune** poursuit sur l'année 2016 la réalisation d'une carte sensible avec les habitants du quartier des Hauts de Saint Aubin. Cette carte porte un regard artistique sur la métamorphose du quartier par un travail autour des arts plastiques et de la « géographie subjective ». La restitution et le vernissage de cette carte sensible ont eu lieu le 27 février dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 11 400 € :

- En jeu	2.500 €
- Chambres à Airs	950 €
- L'association Librairie Passion.....	450 €
- L'association Cinéma Parlant	3.000 €
- La Société Octave Mirbeau	500 €
- La forme pour tous.....	2.000 €
- Paq la Lune	2.000 €

Approuve la convention avec la Société Octave Mirbeau relative aux financements 2016 et 2017 ;

Approuve l'avenant avec l'association Cinéma Parlant ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention avec la Société Octave Mirbeau et tout document y afférent ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant avec l'association Cinéma Parlant et tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-231

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Charte Culture et Solidarité - Saison 2015/2016 - Convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers en 1998, s'adresse en priorité aux personnes isolées et en difficulté financière. Elle a pour objectif l'accompagnement de ces personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles, la valorisation de leur culture et leur créativité. L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen. La Charte Culture et Solidarité inscrit ses actions dans la vie de la cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

La Charte Culture et Solidarité, ce sont près de 70 partenaires qui s'engagent : associations, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle. Pour les participants, ce sont des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des temps d'échange autour de formes artistiques, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création... Autant d'occasions d'être en relation avec d'autres.

Les partenaires de la Charte Culture et Solidarité proposent un ensemble de spectacles, de concerts, d'ateliers, visites, sur une saison culturelle. L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre s'engage dans la Charte Culture et Solidarité en proposant aux associations, une programmation spécifique pour la fin de la saison 2015/2016.

Les dates, le nombre de places mises à disposition, les modalités de réservation, les tarifs et les actions spécifiques sont déterminés avec l'EPCC et font l'objet d'une convention de partenariat avec la Ville d'Angers.

Les dépenses prévues sont au maximum de 3 500 € pour la prise en charge des frais engagés sur l'édition 2016 du Festival d'Anjou.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention passée avec l'EPCC Anjou Théâtre pour son engagement dans la Charte Culture et Solidarité ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, articles 6188 et 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-232

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Fête de la Musique 2016 - Organisation d'une scène place du Ralliement - Association UI3sons - Convention - Attribution d'une subvention pour la programmation et la gestion technique de la scène - Approbation.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville d'Angers met en place chaque année la Fête de la Musique tout en respectant les principes qui ont marqué son lancement en 1981 : une multitude de concerts, des plus petits aux plus grands, des amateurs aux professionnels, des concerts dans tous les lieux possibles. Elle coordonne l'installation des musiciens souhaitant se produire à cette occasion.

Pour renforcer sa démarche de valorisation des pratiques musicales amateurs, la Ville d'Angers a souhaité organiser le 21 juin 2016 une scène place du Ralliement qui permettra aux groupes locaux de se produire dans des conditions favorables.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a sollicité la participation de l'association UI3sons. Acteur reconnu de la promotion des musiciens amateurs angevins et forte d'une réelle expérience dans l'organisation de concerts, UI3sons prendra en charge la programmation et la gestion technique de cette scène.

A ce titre, une convention entre la Ville d'Angers et l'association UI3sons a été établie répartissant les responsabilités de chacun pour cette organisation.

Aussi, l'attribution par la Ville d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € permettra à l'association UI3sons de mener à bien les missions définies par cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve, dans le cadre de la Fête de la Musique 2016, la convention de partenariat avec l'association UI3sons pour l'organisation d'une scène place du Ralliement ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;

Attribue à l'association UI3sons une subvention de 10.000 € pour la prise en charge de la programmation et de la gestion technique de la scène place du Ralliement.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-233**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts dans l'espace public
Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Contrats avec des artistes - Approbation

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

EXPOSE

Temps fort de la rentrée proposé chaque deuxième week-end de septembre, le festival « Les Accroche-cœurs » est l'un des rendez-vous majeurs des arts de la rue en France. Avec près de 50 propositions artistiques de niveau national et international, cet événement enchante et fidélise un public nombreux, en favorisant notamment son appropriation par les Angevins et en contribuant au rayonnement de la ville.

Pour l'édition 2016, la Ville d'Angers a souhaité faire évoluer le festival et apporter des innovations permettant de renouveler la manifestation tout en gardant quelques éléments fondamentaux. Ces évolutions concerneront notamment les lieux de spectacle et de convivialité, la temporalité des spectacles de jour et le développement de grands formats en soirée, l'émergence d'un « off » valorisant les artistes du territoire dans le cadre d'un dispositif partenarial avec les commerçants, ou encore le développement d'une programmation jeune public

Basés cette année sur des éléments emblématiques et identitaires du patrimoine angevin (la Tapisserie de l'Apocalypse et l'œuvre le chant du monde de Jean Lurçat), les Accroche-cœurs exploreront la thématique de l'Apocalypse.

Des compagnies professionnelles de renommée nationale et internationale ont été sélectionnées, aux prix suivants :

Contrats de cession et avenants (frais transports et/ou techniques) :

- LA SURINTENDANCE :	
frais artistiques :	24.265,00 €
- KOMAN Y LE PRODUCTION	
frais artistiques :	
Acompte :	4.000,00 €
Solde :	4.000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats avec les artistes cités ci-dessus ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ;

Autorise la prise en charge ou le dédommagement des frais de bouche (pour un montant maximum de 18,10 € par personne) et des frais d'hébergement ;

Autorise le remplacement de l'artiste en cas de désistement ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses sur le crédit du Budget Primitif de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6288

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, ~~Adjoint Délégué~~



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-234**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Festival Tempo Rives 2016 - Contrats de cession de droits de représentation - Approbation

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

EXPOSE

S'inscrivant dans une politique culturelle qui favorise la découverte et la rencontre avec un large public, Tempo Rives est une manifestation aujourd'hui incontournable du paysage culturel angevin.

Touchant un public diversifié et intergénérationnel, apprécié des habitants comme des touristes, ce festival contribue à valoriser une image dynamique et festive de la ville tout au long de l'été, à travers 8 soirées concerts gratuites, conviviales et familiales, sur un lieu singulier ouvert sur la ville et sur la Maine : la Cale de la Savatte. Trois soirées sont également programmées dans d'autres lieux : Château (concert jeune public), quartier de la Roseraie et quartier Belle-Beille.

La programmation de ces scènes musicales d'été, confiée à Didier Granet, a pour vocation d'allier qualité et découverte, pour le plus grand plaisir d'un public conquis par le concept. La diversité et la transversalité sont les maîtres mots des propositions, avec de la musique du monde, jazz, funk, rock, etc. C'est une forme de panorama des musiques actuelles internationales invitant les Angevins à de réelles découvertes musicales.

Ces soirées sont aussi l'occasion de valoriser les talents du territoire, les premières parties des concerts étant assurées par des groupes locaux, amateurs et émergents.

Enfin, la présence sur le parvis du Quai d'une offre de restauration-boisson autour d'ambulants choisis vient renforcer l'ambiance festive et conviviale de l'événement, favorisant le lien social et la rencontre autour de l'offre culturelle proposée.

En conséquence, des contrats de cession de droits de représentation sont passés avec différentes structures de production, pour les artistes et les montants suivants :

Cale de la Savatte – Mercredi 13 juillet :

- SCARECROW
(Klakson Productions) 4 958,50 €

Cale de la Savatte – Mardi 19 juillet :

- OTIS TAYLOR
(Sound Surveyor)..... 4.747,50 €

Château (jeune public) - Mercredi 20 juillet :

- OKONOMIYAKI
(Armada ProductionS) 1.899,00 €

- BEL AIR DE FORRO
(Madame Bobage Production) 1.717,54 €

Cale de la Savatte – Jeudi 21 juillet :

- MBONGWANA STAR
(3D Family) 5.275,00 €

Quartier Belle-Beille (Place Marcel Vigne) – Mardi 26 juillet :

- LA MAMBANEGRA
(3D Family) 3.692,50 €

Cale de la Savatte – Jeudi 28 juillet :

- BABA ZULA
(Dunose Productions) 4.747,50 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Cale de la Savatte – Mardi 2 août :

- SARAH MURCIA : NEVER MIND THE FUTURE
(Jazz Musiques Productions) 4.747,50 €

Cale de la Savatte – Jeudi 4 août :

- CHRISTINE SALEM
(Zamora Productions SARL) 4.220,00 €

Cale de la Savatte – Mardi 9 août :

- SONS OF KEMET
(Dunose Productions) 3.692,50 €

Quartier Roseraie (place Jean XXIII) – Jeudi 11 août :

- TEMENIK ELECTRIC
(Blue Line Organisation) 2.848,50 €

Cale de la Savatte – Mardi 16 août :

- CAMPBELL BROTHERS
(Nueva Onda Production) 6.330,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de cession de droit de présentation ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ;

Autorise la prise en charge ou le dédommagement des frais de bouche (pour un montant maximum de 18,10 € par personne) et des frais d'hébergement (pour un montant maximum de 60 € par personne) ;

Autorise le remplacement de l'artiste en cas de désistement ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-235

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Emission "Prodiges" - Convention de partenariat avec la Société Shine France - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

« Prodiges » est une émission de télévision française diffusée sur France 2, produite par Shine France. Elle se présente comme un concours de musique classique pour des candidats enfants et adolescents, âgés de 7 à 16 ans. Le programme se compose de trois sections : chant, musique instrumentale, danse classique.

Pour l'enregistrement de la troisième saison, France 2 et Shine France ont retenu la Ville d'Angers au regard du dossier présenté par la Ville pour accueillir le tournage de l'émission au Quai, entre le 27 août et le 1er septembre 2016. Cette émission qui comporte une demi-finale et une finale, sera diffusée en deux soirées prime time sur France 2 au mois de décembre 2016.

En moyenne sur les deux premières saisons, le nombre de téléspectateurs était de 4 millions, l'émission ayant une part d'audience de 18%. En termes de retombées directes, il est à noter que les besoins pour le tournage généreront un peu plus de 1 000 nuitées d'hôtellerie.

La Ville d'Angers favorisera l'accueil de l'émission par différentes actions de sensibilisation et de communication locale visant notamment à accueillir le public pour les tournages de la demi-finale le 27 août et de la finale le 1er septembre.

Une convention de partenariat sans incidence financière pour la Ville d'Angers, est donc établie avec la société Shine France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention passée entre la Ville d'Angers et la société Shine France,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-236**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animations - Spectacle "Heure d'Œuvre" et "Tour de vélo" à la Bibliothèque Toussaint et Saint-Nicolas, et accueil de l'auteur Christos Chryssopoulos - Contrats - Approbation

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

EXPOSE

Dans le cadre de ses animations, la ville d'Angers va accueillir :

- A la Médiathèque Toussaint le mardi 24 mai, l'auteur **Christos Chryssopoulos**, un des auteurs les plus remarquables de la littérature grecque actuelle. Romancier, essayiste et traducteur, il a publié une douzaine d'ouvrages ;

- **Le Bibliothéâtre**, compagnie professionnelle fondée en 1985 par Philippe Mathé ; elle développe un parcours culturel et artistique pour la promotion de la littérature. Le spectacle « Heure d'Oeuvre » présenté par Philippe Mathé, sera donné à la Médiathèque Toussaint les samedis 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre et 17 décembre 2016, ainsi qu'à la Bibliothèque Saint-Nicolas les jeudis 6 octobre et 8 décembre 2016. Philippe Mathé lit pendant une heure les premières pages d'une oeuvre classique à chaque séance, donnant ainsi aux spectateurs le désir de connaître la suite ;

- A l'occasion de l'étape du « Tour de France » à Angers, une lecture de textes sur la petite « reine » intitulée « Tour de vélo » sera présentée par deux comédiens du **Bibliothéâtre** le dimanche 3 juillet à la Médiathèque Toussaint.

En conséquence, des contrats de vente de spectacles sont passés avec le Bibliothéâtre pour ses différents spectacles pour un montant total de 3 600 €, ainsi qu'un contrat de droits d'auteur avec Christos Chryssopoulos pour un montant de 350 €.

Coût total des contrats : 3.950 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de vente de spectacle avec le Bibliothéâtre ;

Approuve le contrat de droits d'auteur avec Christos Chryssopoulos ,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tous documents y afférents ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 11.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-237

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution.

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent quatre clubs pour une dépense totale de 13 980 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue des subventions « manifestations » d'un montant total de 13 980 € aux associations suivantes :

- **10 000 € à Angers Nat Synchro**, pour l'organisation des championnats de France Elites N2-N1 Espoirs Open de natation synchronisée prévus du 17 au 22 mai 2016,
- **2 700 € à l'association des Masters de Tennis de la Ville d'Angers**, pour l'organisation du tournoi des « Masters de tennis » prévu de février à septembre 2016,
- **300 € à la S.G.T.A. Tir à l'arc**, pour des animations prévues dans le cadre du raid « Maine Aventure » le 13 avril 2016
- **980 € à l'association Paint Ball Sensation**, pour des animations prévues dans le cadre du raid « Maine Aventure » le 13 avril 2016

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les avenants aux conventions.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, article 65, chapitre 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-238

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Associations sportives amateurs - Subvention "manifestations" - Annulation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Par délibération du 25 avril 2016, le Conseil Municipal a adopté, en faveur de l'association d'Angers Boxing Club, l'attribution d'une subvention « Manifestations » de 2 000 €.

La Ville est attentive à l'accueil de rencontres ou d'événements inhabituels témoignant d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques sportives.

C'est ainsi que cette subvention avait été octroyée dans le cadre du championnat de boxe « Mouches » Georges Ory/Anthony Chapat prévu le 11 juin prochain.

Or, ce dernier boxeur, s'étant blessé, a dû déclarer forfait, la compétition ne pourra donc se dérouler.

En conséquence, la Ville d'Angers ne pourra exécuter la décision du Conseil Municipal du 25 avril 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Annule le versement de la subvention de 2 000 €, votée par le Conseil Municipal du 25 avril 2016, au bénéfice de l'association Angers Boxing club.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-239

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 25 logements - Boulevard Jacqueline Auriol - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 165 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 2 165 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 25 logements, boulevard Jacqueline Auriol à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n° 47810 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de deux millions cent soixante cinq mille euros (2 165 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 47810 constitué de 2 lignes de prêt, pour financer la construction de 25 logements, boulevard Jacqueline Auriol à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-240

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 24 logements - Rue Chef de Ville - Garantie d'emprunts d'un montant total 912 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 912 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 24 logements, rue Chef de Ville à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt
Vu le contrat de prêt n° 48367 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de neuf cent douze mille euros (912 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 48367 constitué de 3 lignes de prêt, pour financer la construction de 24 logements, rue Chef de Ville à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha , dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoît PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-241

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Vacations de psychologue - Réactualisation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville fait appel régulièrement à des psychologues pour soutenir ses personnels dans différentes situations. Le recours à ces professionnels se fait avec le système de la vacation et ces vacations ont été créées par deux délibérations, l'une du 26 avril 2007 et l'autre du 29 janvier 2014, qu'il convient de réactualiser et de conforter.

Deux types de vacations sont créés :

- des vacations pour la supervision de professionnels de la collectivité et notamment du psychologue de la Direction Santé Publique. La supervision a pour but de mettre à disposition un encadrement grâce à l'appui d'un professionnel extérieur expérimenté. Elle nécessite donc l'intervention d'un psychologue clinicien ou d'un médecin psychiatre.
Un équivalent annuel de 24 heures de vacations a été prévu, rémunérées sur la base d'un taux horaire brut de 85 Euros.
- des vacations pour la réalisation d'analyses des pratiques professionnelles notamment pour les personnels des crèches municipales.
Le besoin est évalué à 300 heures de vacations annuelles et il convient de revoir le niveau de rémunération de ces prestations pour tenir compte des pratiques dans ce domaine d'activité.
La rémunération sera donc fixée à un taux horaire brut de 60 Euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve la création de ces vacations de psychologue sur la base des volumes d'heures et conditions de rémunération indiquées ci-dessus.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-242**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées
Commissions Thématiques - Composition - Modificatif

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal a procédé à la création des commissions suivantes :

- Commission Solidarités,
- Commission Aménagement et cadre de vie,
- Commission Educations,
- Commission Finances,

Suite à la démission de Madame Catherine LEBLANC, c'est Madame Montaine HUTEAU qui devient conseillère municipale.

Il convient aujourd'hui de désigner Madame Montaine HUTEAU dans les différentes commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21
Vu la délibération DEL-2014-160 du 14 avril 2014, constituant la création des commissions thématiques,
Vu la délibération DEL-2014-247 du 26 mai 2014, constituant la composition des commissions thématiques,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant la candidature de :

- Madame Montaine HUTEAU en tant que membre de la commission Solidarités.

DELIBERE

Elit Madame Montaine HUTEAU comme membre de la commission Solidarités.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-243

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU) - Désignation d'un
représentant**

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Angers du 14 avril 2014 a désigné un représentant pour siéger au sein de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU).

La Ville d'Angers est représentée par Mme Catherine GOXE.

Il convient de désigner un représentant de la Ville d'Angers pour la remplacer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant le candidature de M. Gilles GROUSSARD pour siéger au sein de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain.

DELIBERE

Désigne M. Gilles GROUSSARD pour siéger au sein de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-244

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Institut Régional d'Education et de Promotion pour la Santé des Pays de la Loire (IREPS) -
Désignation d'un représentant**

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

L'Institut Régional d'Education et de Promotion pour la Santé des Pays de la Loire (IREPS) a pour mission de développer les actions d'éducation et de promotion de la Santé, d'apporter un soutien méthodologique et d'être un centre de documentation et d'information.

La Ville d'Angers y est représentée par un délégué au sein de l'Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal du 14 avril 2014 a désigné M. Michel BASLE.

Il convient de remplacer M. Michel BASLE pour siéger au sein de l'Assemblée Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant la candidature de M. Richard YVON pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'IREPS.

DELIBERE

Désigne M. Richard YVON pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'IREPS.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-245**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Syndicat Mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne - Désignation des
nouveaux membres - Approbation**

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Par arrêté du 01 avril 2016, la Préfecture a approuvé la modification des statuts en vue de simplifier le fonctionnement du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne et de répartir les participations en fonction des enjeux et des compétences. Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux membres titulaires et d'un membre suppléant pour la Ville d'Angers.

Jusqu'alors la composition du Syndicat était :

	<i>Ancienne délibération</i>	
	Composition	Noms
<i>Ville d'Angers</i>	2 membres titulaires	- M. BECHU - M. BRANCOUR

Il est proposé une nouvelle composition du comité et du bureau :

	<i>Nouvelle délibération</i>	
	Composition	Noms
<i>Ville d'Angers</i>	- 2 membres titulaires	- M. BECHU - M. BRANCOUR
	- 1 membre suppléant	- M. FOUQUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Collectivités Territoriales article L 1521-1 et suivants ; et l'article L 5721 et suivants ;
Vu les articles L 300-4, L 300-5, L311-1 et suivants et R 311-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu l'arrêté Préfectoral D3-2000 n°1023 du 26 décembre 2000 portant sur la création du Syndicat mixte d'études pour l'aménagement du plateau de la Mayenne ;
Vu l'arrêté Préfectoral D3-2002 n°10 du 08 janvier 2002 fixant les nouveaux statuts du syndicat mixte d'études et d'aménagement du plateau de la Mayenne, modifié par l'arrêté D3-2002 n°799 du 14 novembre 2002 ;
Vu la délibération du comité syndical, en date du 27 novembre 2015, approuvant les modifications apportées aux articles 6 et 8 des statuts du syndicat mixte d'études et d'aménagement du plateau de la Mayenne ;
Vu les avis favorables des organes délibérants de chaque membre ;
Vu l'arrêté Préfectoral du 01 avril 2016 portant modification des articles 6 et 8 des statuts ;
Considérant les candidatures de : M. BECHU et M. BRANCOUR en qualité de titulaires et de M. FOUQUET en qualité de suppléant.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Elit M. BECHU et M. BRANCOUR en qualité de titulaires au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne

Elit M. FOUQUET en qualité de suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-246

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Société d'Economie Mixte Locale Angers Expo Congrès - Structure des organes dirigeants et
modification de l'objet social**

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Suite à la démission de Mme Catherine Leblanc, le Conseil Municipal du 25 avril 2016 a désigné de nouveaux représentants de la collectivité comme membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Société d'Economie Mixte Locale (SAEML) Angers Expo Congrès. Monsieur Emmanuel Capus a été nommé Président par délibération du Conseil d'Administration de la SAEML en date du 27 avril 2016.

En application des articles L1524-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord des représentants d'une collectivité au Conseil d'Administration d'une SAEML, concernant une modification de structure des organes dirigeants et des modifications de l'objet social de la SAEML, nécessite une délibération préalable de l'assemblée délibérante.

Comme l'article L225-51-1 du Code du Commerce l'autorise, la SAEML Angers Expo Congrès propose de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, compte tenu de la technicité et des responsabilités liées à la fonction de Directeur Général. Par ailleurs, elle souhaite une mise à jour de son objet social stipulé à l'article 3 de ses statuts.

Il vous est donc proposé d'autoriser les représentants de la Ville au sein de la SAEML Angers Expo Congrès à adopter ces modifications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Commerce

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve le principe de la dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général de la SAEML Angers Expo Congrès

Autorise les représentants de la collectivité à donner leur accord aux modifications de l'objet social de la SAEML Angers Expo Congrès (article 3 des statuts), comme suit :

- a) d'assurer l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du Parc des Expositions, ainsi que du Centre des Congrès d'Angers dans le cadre de toute convention de délégation de service public conclue avec la Ville d'Angers ;
- b) d'une manière générale, d'exercer l'activité d'accueil, de création et d'organisation de congrès et de manifestations d'intérêt général, d'ordre économique, touristique, professionnel, social, culturel ou autre, par tous les moyens appropriés et notamment la gestion d'équipements, structures et ensembles techniques aptes à accueillir de tels congrès et manifestations ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

- c) de procéder, dans le cadre des conventions qu'elle est amenée à conclure, à toutes les opérations (notamment financières, commerciales, mobilières ou immobilières) pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-247

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

La Ville d'Angers est représentée au sein de la SPL2A par :

- 6 délégués au Conseil d'Administration :
 - o M. Jean-Marc VERCHERE
 - o M. Emmanuel CAPUS
 - o M. Bernard DUPRE
 - M. Roch BRANCOUR
 - M. Stéphane PABRITZ
 - M. Gilles MAHE
- 1 délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Assemblée Générale :
 - o Délégué titulaire : M. Emmanuel CAPUS
 - o Délégué suppléant : M. Roch BRANCOUR

Elle assume les fonctions de Président Directeur Général de la SPL2A.

Il convient de désigner l'Administrateur qui sera candidat au nom de la Ville d'Angers pour occuper les fonctions de Président Directeur général en remplacement de M. Emmanuel CAPUS et de désigner ce même élu en tant que délégué titulaire à l'Assemblée Générale en remplacement de M. Roch BRANCOUR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu les délibérations DEL-2014-219 du 14 avril 2014, DEL-2015-584 du 30 novembre 2015 et DEL-2016-155 du 25 avril 2016 désignant les représentants de la Ville d'Angers au sein de la SPL2A

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant la candidature de M. Jean-Marc VERCHERE pour siéger en tant que délégué titulaire aux Assemblées Générales et en tant qu'administrateur pour être candidat aux fonctions de Président Directeur Général de la SPL2A.

Considérant la candidature de M. Roch BRANCOUR pour siéger en tant que délégué suppléant aux Assemblées Générales de la SPL2A

DELIBERE

Désigne :

- M. Jean-Marc VERCHERE pour représenter la Ville d'Angers et pour être candidat aux fonctions de Président Directeur Général de la SPL2A en remplacement de M. Emmanuel CAPUS lequel reste confirmé dans ses fonctions d'administrateur de la SPL2A
- M. Jean-Marc VERCHERE pour représenter la Ville d'Angers aux Assemblées Générales de la SPL2A et M. Roch BRANCOUR pour le suppléer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-248

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Association la Course en ligne - Subvention - Convention de partenariat avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque - Approbation

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

L'Association « la Course en ligne » mène des actions pour récupérer des fonds au profit du Mécénat Chirurgie Cardiaque. A cet effet, son Président a organisé un défi qui consiste à rallier, en vélo, Saint-Nazaire à Ambérieu en Bugey dans l'Ain, du 27 mai au 4 juin 2016 et de faire étape dans les villes qui accueillent et opèrent des enfants. A chaque étape, il recueillera des promesses de dons.

Ainsi, le 28 mai, le Président de l'association a été reçu à la Mairie en remerciement de cette démarche de solidarité. La Ville d'Angers, souhaitant s'associer et soutenir cette action, propose d'attribuer à l'Association « la Course en ligne » une subvention de 500 €, destinée à être reversée au Mécénat Chirurgie Cardiaque, pour financer l'opération d'un enfant malade.

Mécénat Chirurgie Cardiaque-Enfants du Monde est une association créée en 1996, avec une première antenne à Angers, permettant à des enfants atteints de malformations cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France.

L'association se mobilise en faveur de ces enfants en les prenant en charge, en assurant le financement de leur opération et leur séjour en France. Avant et après leur opération, ces enfants sont accueillis dans des familles bénévoles qui constituent un élément majeur pour l'association.

Parallèlement, dans un souci de sécuriser et de pérenniser cette action, l'association dispense aussi une formation auprès des chirurgiens étrangers. Ces derniers acquièrent des compétences qu'ils utilisent par la suite dans leur pays pour des missions de pré-diagnostic et de suivi des enfants ayant été opérés.

La chirurgie cardiaque est une spécialité médicale très coûteuse. Seuls les fonds privés permettent à l'association de financer les interventions des enfants, ainsi que les bénévoles qui permettent notamment de minimiser la durée d'hospitalisation et d'assurer ainsi l'ensemble des frais liés à la vie quotidienne de l'enfant pendant son séjour en France.

Au vu de ces éléments, la Ville d'Angers développe et accompagne des initiatives visant à développer et valoriser le bénévolat au sein des associations angevines. Elle concentre les interventions de ses services dans les actions développées en soutien direct de la logistique sportive, avec notamment la présence de Mécénat Chirurgie Cardiaque sur le village de « Tout Angers Bouge ». Un stand sera ainsi mis à sa disposition lui permettant ainsi de communiquer et faire connaître ses actions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Ville d'Angers et l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Attribue une subvention de 500 € à l'Association « la Course en ligne »

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-249

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Formation premiers secours - Jeune Chambre Economique d'Angers - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

La Jeune Chambre Economique d'Angers a été créée en 1959. Elle compte aujourd'hui une vingtaine de membres. Comme la Jeune Chambre Economique Française, association reconnue d'utilité publique, elle agit sur le territoire pour le bien-être par la mise en place de projets d'ordre social, économique ou communautaire.

La Jeune Chambre Economique Française a défini 5 axes dans lesquels s'inscrivent les actions des associations locales : agir pour l'emploi, développer l'économie, préserver la planète, aménager son territoire, être solidaire.

C'est dans ce dernier axe que s'inscrit le projet de la Jeune Chambre Economique d'Angers. Elle souhaite mettre en place 4 événements pour promouvoir la sensibilisation aux gestes de premiers secours à travers l'initiation au massage cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque. Il est aujourd'hui démontré qu'une intervention adaptée dans les premières minutes d'un accident cardiaque augmente les chances de survie sans séquelle. Elle s'associera pour cela avec des associations de protection civile ou le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le 3 juillet l'association sera présente sur les manifestations à l'occasion de l'arrivée du Tour de France et organisera 3 temps forts d'ici juin 2017 destinés principalement aux collégiens et lycéens. Pour ce faire, elle envisage l'acquisition de 300 mallettes qui contiennent notamment un support d'initiation au massage cardiaque. Ces mallettes seront ensuite remises à des associations ou des responsables d'établissements scolaires pour mener à bien d'autres séances d'initiation.

Afin de permettre à la Jeune Chambre Economique d'Angers de mener à bien son projet, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue à la Jeune Chambre Economique d'Angers une subvention exceptionnelle de 1 000 euros destinée à l'acquisition de mallettes avec supports d'initiation au massage cardiaque.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-250

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association Soins Santé - Convention - Attribution d'une subvention - Approbation

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

L'association Soins Santé existe depuis 1971. Elle a été créée pour remplacer les centres de soins infirmiers confessionnels qui cessaient leurs activités.

Aujourd'hui, l'association gère sur Angers et sur des communes voisines 8 centres de santé infirmiers, un accueil de jour et 2 services de soins infirmiers à domicile. Elle compte 112 salariés pour un budget de 3 332 650 €.

Très rapidement après la création de l'association, la Ville d'Angers a apporté un soutien financier pour des activités de Prévention et de Promotion de la Santé qu'elle développe sur les quartiers angevins où elle est implantée et participe également à la sensibilisation de ses professionnels de santé pour qu'ils participent à la diffusion des messages de prévention auprès des patients (journées de formation, rédaction de newsletters thématiques). Ces activités sont portées par des animateurs de prévention qui ne sont pas des professionnels de santé. Ces animateurs participent aux actions des collectifs santé sur les quartiers.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien à hauteur de 41 140 euros notamment pour coordonner et développer des actions de prévention et animer « le service Re Vivre » qui permet d'accompagner des personnes endeuillées mais également de parler de la thématique du deuil auprès du grand public et des acteurs médico-sociaux.

Pour consolider les termes de la relation partenariale et se mettre en conformité avec la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, un travail sera engagé avec l'association pour l'élaboration d'un contrat pluriannuel qui sera effectif en 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention à l'association Soins Santé d'un montant de 41 140 euros.

Approuve la convention avec l'association Soins Santé.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

MAIRIE D'ANGERS
Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2016-251*

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

• Collège Saint Augustin Accueil d'élèves anglais Du 07 au 14 juin 2016	150 €
• Collège La Madeleine Accueil d'élèves espagnols Du 18 au 25 mai 2016	150 €
• Collège Jean Mermoz Séjour à Londres (Angleterre) du 24 au 29 avril 2016 2 classes (60 élèves dont 28 boursiers)	1 000 €
• Collège La Cathédrale la Salle Séjour (échange) à Osnabrück (Allemagne) du 23 au 31 mai 2016 1 classes (11 élèves)	400 €
• Collège Saint Charles Séjour (échange) à Osnabrück (Allemagne) du 23 au 31 mai 2016 2 classes (60 élèves dont 2 boursiers)	840 €
• Collège Saint Charles Séjour à Rome (Italie) du 21 au 27 mai 2016 53 classes (60 élèves dont 4 boursiers)	280 €
• Collège Saint Charles Séjour à Londres (Angleterre) du 23 au 28 mai 2016 3 classes (90 élèves dont 8 boursiers)	460 €
• Collège Saint Augustin Séjour (échange) à Comberton (Angleterre) du 21 au 28 avril 2016 1 classe (24 élèves dont 2 boursiers)	240 €
• Lycée Chevrollier Séjour (échange) à Cordoue (Espagne) du 19 au 28 mai 2016 2 classes (45 élèves dont 1 boursier)	420 €
• Lycée Sainte Agnès Séjour en Australie en juillet 2016 1 classes (23 élèves)	690 €
 TOTAL	<hr/> 4 630 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 4 630 €, détaillé comme suit :

- 390 € au Collège Saint Augustin
- 150 € au Collège La Madeleine
- 1000 € au Collège Mermoz
- 400 € au Collège La Cathédrale La Salle
- 1 580 € au Collège Saint Charles
- 420 € au Lycée Chevrollier
- 690 € au Lycée Sainte Agnès

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-252

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Création en Chine d'une Commanderie de la Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur - Subvention

Rapporteur : Gilles GROUSSARD,

EXPOSE

La Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur, créée officiellement en 1904, dont les membres se réunissent régulièrement dans ce lieu d'exception que sont les caves des Greniers Saint-Jean, a pour principale mission de faire connaître et valoriser les terroirs et vins d'Anjou et de Saumur, en France et dans le monde.

Après l'ouverture d'une Commanderie en Grande-Bretagne en 1956, la Confrérie va installer au mois de juin une Commanderie en Chine, à Pékin et dans la région de Huailai où sont implantés les producteurs chinois qui vont faire vivre la Commanderie. Une délégation du Grand Conseil se rendra sur place du 5 au 11 juin 2016 pour apporter son expertise en matière de formation et d'éducation, proposer les produits d'Anjou dans un contexte de développement de la consommation du vin en Chine, contribuer à la promotion de nos vins en Chine en s'appuyant sur des acteurs de la filière viticole chinoise.

Ce déplacement est financé pour une très large part par les participants et leurs amis chinois.

La Ville d'Angers, attachée aux traditionnels Grands Chapitres annuels de la Confrérie et soucieuse de favoriser le rayonnement de l'Anjou et de ses vins à l'international, propose l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la Confrérie, afin de financer l'expédition des vins et du matériel, indispensables au bon déroulement de la cérémonie d'installation de la Commanderie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 000 € à la Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-253

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Congrès mondial de la Fédération internationale des Journalistes (FIJ) à Angers - Subvention

Rapporteur : Gilles GROUSSARD,

EXPOSE

Du 7 au 10 juin 2016, Angers accueillera le 29^o congrès mondial de la Fédération internationale des Journalistes. Créée en 1926 à Paris et regroupant plus de 600 000 membres répartis dans 139 pays, la FIJ fête cette année ses 90 ans.

Plus de 300 journalistes issus d'une centaine de pays participeront aux travaux de ce congrès qui se déroulera au Centre des Congrès d'Angers.

Un programme a été proposé aux organisateurs, qui permet la valorisation du patrimoine et de la gastronomie angevins avec des visites au Musée des Beaux-Arts, à Terra Botanica ou au Château d'Angers.

Cet événement est financé pour une très large part par la Fédération internationale des Journalistes et les participants.

La Ville d'Angers, concernée par ce rendez-vous dont l'écho et le rayonnement auront un impact réel pour son territoire, propose l'attribution d'une subvention de 5 000 € afin de financer une partie des prestations indispensables au bon déroulement de cette importante manifestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 5 000 € à la Fédération internationale des Journalistes

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-254

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Concours "Un des meilleurs apprentis de France" - Subvention

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

Le Groupement des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) de Maine et Loire organisera le 10 juin prochain aux Greniers Saint-Jean, la remise des médailles et diplômes du 31ème concours intitulé « Un des Meilleurs Apprentis de France » (MAF).

Ce concours, étape préalable à celui de Meilleur Ouvrier de France, participe à la promotion de la voie professionnelle et permet de mettre en exergue la motivation, le sens du goût, la recherche de la performance et de développer l'esprit d'initiative et de créativité des jeunes.

La remise du titre « Un des Meilleurs Apprentis de France » témoigne de l'efficience de la formation aux métiers manuels ainsi que de la réussite et de l'excellence du travail réalisé.

Plus de 6 000 jeunes participent à ce concours national dans l'un des 95 métiers présentés, pour lequel la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire se distinguent depuis plusieurs années pour être les premiers en nombre de participants et de jeunes médaillés.

La cérémonie du 10 juin permettra de récompenser les 184 jeunes médaillés, d'or, d'argent et de bronze, du Département de Maine-et-Loire.

Les médaillées d'or et d'argent participant ensuite aux épreuves régionales permettant de prétendre à la distinction de Meilleur Ouvrier de France.

La Ville d'Angers souhaite soutenir cet événement par l'attribution d'une subvention de 1.000 euros, une mise à disposition des Greniers Saint Jean à demi-tarif ainsi qu'une mise à disposition à titre gratuit de matériel sonorisation et projection pour la cérémonie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue au Groupement Meilleurs Ouvriers de France de Maine et Loire une subvention de 1.000 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-255

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) - Convention 2016 entre le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'Agglomération du Choletais - Approbation

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

La convention 2016 fixe les modalités de mise en œuvre de la mission de Prévention Spécialisée dans le Département. Elle est passée entre le Département de Maine-et-Loire, les villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la communauté d'agglomération du Choletais et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA).

Il convient de rappeler que la Prévention Spécialisée constitue l'un des moyens d'action du Département, destiné à compléter le travail qu'il engage au niveau des Maisons Départementales des Solidarités, dans le cadre d'actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et de leurs familles sur des territoires de la Politique de la Ville.

L'action éducative s'adressant à des groupes de jeunes (public prioritaire les 12 – 21 ans) à partir d'un travail dans la proximité de leur lieu de vie, elle s'exerce sans mandat nominatif en respectant la libre adhésion et l'anonymat des personnes concernées.

L'action de la Prévention spécialisée se décline localement à partir de diagnostics partagés de territoire et des 3 axes généraux d'interventions suivants :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports ;
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies... ;
- Favoriser un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

L'organisation de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) se décline en 4 secteurs :

- un premier secteur : Monplaisir (3 éducateurs)
- un second secteur : Grand Pigeon, Deux-Croix-Banchais, Giran, Savary (3 éducateurs)
- un troisième secteur : La Roseraie (5 éducateurs)
- un quatrième secteur : Belle Beille (4 éducateurs)

La convention 2016 définit les engagements du Département, à savoir :

- les missions générales du service,
- les modalités d'intervention et de fonctionnement,
- les territoires couverts pour chaque ville,
- les modalités de participation financière pour chaque ville.

Concernant les modalités financières, la participation de la Ville d'Angers s'élève à 300 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue une subvention de 300 000 €

Approuve la convention relative à la Prévention Spécialisée au titre de l'année 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention 2016,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-256

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Sports de la Baumette - Modification de programme - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demande de permis de démolir - Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier le parc des sports de la Baumette afin de mieux répondre aux attentes des usagers en matière de pratiques de loisirs et de sports.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe CRESPIY & AUMONT ARCHITECTES / GRONTMIJ / BETHERM / FRANCOIS TAVERNIER, pour un montant de 480 050,00 € HT soit 576 060,00 € TTC correspondant à la mission de base et aux options (Etudes partielles d'exécution comprenant la production des devis quantitatifs et estimatifs, synthèse).

Les études de conception en cours conduisent à apporter des modifications au programme initial à la demande du maître d'ouvrage. Les éléments suivants sont ainsi ajoutés :

- modification du périmètre d'étude en incluant l'ancienne piscine à démolir
- création d'une terrasse accessible au-dessus du club-house
- création d'un auvent en façade ouest pour stockage de la terre battue.

Au vu de ce qui précède, l'estimation des travaux est portée à 4 250 000 € HT soit 5 100 000 € TTC (valeur mai 2016).

Le montant du forfait définitif de rémunération proposé s'élève à 490 055 € HT soit 588 066 € TTC, au stade avant-projet définitif (valeur mai 2016).

Par délibération en date du 29 février 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une demande de permis de démolir de l'ancien logement de gardien. Il convient également de démolir la piscine existante qui n'est plus en fonction et de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération DEL 2015-433 du 28 septembre 2015 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et désignant les membres élus du jury,

Vu la délibération DEL 2016-79 du 29 février 2016 autorisant à signer les demandes de permis de démolir et de construire, Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la demande de permis de démolir de la piscine,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux et tout avenant de transfert ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à leur suppression,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-257

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Soutien à l'investissement public local - Demande de subvention à l'Etat

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La loi de Finances pour 2016 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales pour financer les investissements afin de contribuer à doter la France des équipements structurants nécessaires à l'attractivité des territoires et à leur développement.

A ce titre, la Ville d'Angers a déposé une déclaration d'intention de solliciter cette subvention pour :

- la rénovation thermique / récupération d'énergie au centre aqualudique Aquavita,
- la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Les travaux au centre aqualudique Aquavita consistent en la récupération d'énergie sur eaux usées. Ce dispositif permet d'économiser de l'eau pour le lavage des filtres, de limiter le renouvellement d'eau par baigneur et de préchauffer l'eau des bassins par la récupération d'énergie des eaux usées des bassins et des douches avant leur rejet à l'égout. Le montant des travaux est estimé à 300 000 € HT, subvention à hauteur de 30 % soit 90 000 €.

Les travaux de mise en accessibilité des ERP consistent en la mise en conformité aux règles d'accessibilité de ces établissements, pour la période 2016, déclinée dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) déposé auprès du préfet de Maine et Loire en septembre 2015. Le montant de ces travaux est estimé à 500 000 € HT pour l'année 2016, subvention à hauteur de 50% soit 250 000€.

La Ville d'Angers demande à bénéficier d'une subvention de l'Etat, pour la réalisation des travaux relatifs à ces deux projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux relatifs à ces deux projets :

- la rénovation thermique / récupération d'énergie au centre aqualudique Aquavita,
- la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué
Florian SANTIAGO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-258

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers par bornes escamotables automatiques - lot 2 : travaux d'entretien et de maintenance du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers - Avenant n° 5

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Un marché a été confié le 12 juillet 2010 au groupement d'entreprises CEGELEC/SAGEMCOM/CITEOS pour le renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers.

Le 27 septembre 2010, un premier avenant a été conclu pour le transfert de la société SAGEMCOM à la société AXIMUM.

Le 24 septembre 2012, un deuxième avenant a été conclu pour le transfert de la société CEGELEC à la société CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE.

Le 18 décembre 2013, un troisième avenant a pris acte du transfert de la société CITEOS à la société CIEC RESEAUX.

Le 29 septembre 2014, un quatrième avenant a validé des prix nouveaux qui ont été intégrés au marché.

Deux nouveaux sites ayant été réalisés, deux nouveaux totems (rue Corneille et promenade du Bout du Monde) ainsi que deux nouvelles bornes ont été installés. Il y a lieu de prendre un nouvel avenant, conformément à l'article 1.3 du CCTP qui dispose que toute nouvelle installation fera l'objet d'un avenant contresigné par les 2 parties, qui fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Ces deux nouveaux sites seront intégrés à la liste figurant à l'article 0.2 du CCTP, et donneront lieu à la modification du tarif du forfait annuel de visite Z 001- 01 du bordereau de prix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération DEL-2010-95 du 29 mars 2010 autorisant le signature du marché,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°5 au marché de travaux de renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n° 5 au marché de travaux de renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers avec le groupement d'entreprises CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE/AXIMUM/CIEC,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-259

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Supervision et gestion du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers - Contrat avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Avenant n°1

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers par délibération du 31 janvier 2011 a confié à la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) la gestion du dispositif d'accès aux plateaux piétonniers.

Ce marché de prestations de services conclu avec la SPL2A porte sur :

- le renseignement et l'aide aux usagers par visiophonie 24/24 H et 7/7 J,
- le renseignement téléphonique 24/24 H et 7/7 J,
- la supervision technique avec dépannage du 1er niveau d'intervention sur site 24/24 H et 7/7 J,

Il portait à l'origine sur 33 sites, deux nouveaux sites ayant été mis en place (rue Corneille et promenade du Bout du Monde), il y a lieu de les prendre en compte et de faire évoluer le forfait annuel versé à la SPL2A et de le porter à un montant de 71 777,33 €, soit une augmentation de 3,5 %. Tel est l'objet de ce 1^{er} avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A).

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-260

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Réseau de chauffage urbain - Convention de raccordement du groupe scolaire Gérard Philipe et police d'abonnement - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le réseau de chauffage urbain des Hauts-de-Saint-Aubin, géré en Délégation de Service Public par la société Hauts de Saint Aubin Bois Energie, va se développer vers la caserne Verneau en 2016.

La Ville d'Angers a donc l'opportunité de proposer le raccordement du groupe scolaire Gérard Philipe à ce réseau.

Cette opération permettrait au groupe scolaire de consommer de l'énergie issue de la chaufferie centrale du plateau de la Mayenne (alimentée à 85 % en bois), en augmentant la part d'énergies renouvelables et en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles.

Il convient d'établir une convention de raccordement du groupe scolaire définissant notamment le ticket d'accès à l'énergie calorifique pour un montant de 32 885,63 € HT soit 39 462,76 € TTC.

La police d'abonnement sera souscrite directement pour le groupe scolaire auprès de la société Hauts de Saint Aubin Bois Energie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve la police d'abonnement appliquée au groupe scolaire Gérard Philipe,

Approuve la convention de raccordement du groupe scolaire Gérard Philipe conclue avec la société Hauts de Saint Aubin Bois Energie;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-261

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste des matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes sur le budget principal de l'exercice 2016 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

DESCRIPTION	QUANTITÉ	ÉTAT DE FONCTIONNEMENT	PRIX TTC MINIMAL	MISE À PRIX TTC
n°1368 - RENAULT MEGANE- 7513 ZL 49 - 200500 kms	1	En l'état	500	1000
n°1241 - RENAULT MEGANE- 1881 YR 49 - 209000 kms	1	En l'état	500	900
n°1262 - RENAULT KANGOO 5pl GPL- 3304 YW 49 - 106000 kms	1	En l'état	300	500
n°1165 - PEUGEOT BOXER FOURGON GPL- 6054 YG 49 - 85000 kms - Boite vitesse bruyante	1	En l'état	400	800
n°1218 - RENAULT MASCOTT BENNE- 697 YP 49 - 133000 kms	1	En l'état	1000	1600
n°1138 - RENAULT KANGOO 5 PL GPL- 3404 YF 49 - 132000 kms	1	En l'état	300	500
n°1196 - RENAULT CLIO D - 2199 YN 49 - 169000 kms	1	En l'état	300	600

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-262

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable en 2015 - Présentation de la cinquième édition.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, soumet désormais les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Il est donc construit à partir d'une trame issue du cadre de référence national, et présente au regard des finalités du développement durable les documents suivants :

- un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation
- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.

Les cinq finalités du développement durable définies par le décret sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires
- l'épanouissement de tous les êtres vivants
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Le rapport est présenté en amont du débat d'orientation budgétaire qui aura lieu en début d'année 2017, en amont des arbitrages budgétaires de l'automne et au plus proche des actions présentées dans le rapport qui se sont déroulées sur l'année 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 255 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

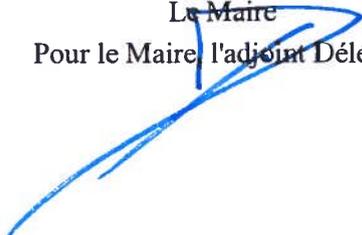
DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport Edition 2016 sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-263

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation de spectacles pour les rendez-vous au jardin - Contrats de cession des droits de représentation avec les associations Big Up, Foligammes et Sarabande.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Dans le cadre des « rendez-vous au jardin » organisés les 4 et 5 juin 2016, sur le thème des couleurs au jardin, la Maison de l'Environnement et du Développement Durable proposera des animations dans son jardin biologique.

Le samedi après-midi, la chorale de l'association Big Up proposera des morceaux de jazz, dans la soirée, l'ensemble vocal féminin Foligammes proposera un concert en soirée, et le dimanche après-midi, les musiciens de l'association Sarabande interpréteront des morceaux de quintette à vent.

A cet effet, des contrats de cession de droits de représentation doivent être signés avec les associations

- Big Up, pour un montant de 350 € TTC,
- Ensemble vocal féminin Sarabande, pour un montant de 350 € TTC
- Sarabande, pour un montant de 200 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de cession des droits de représentation pour un montant total de 900 €,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer ces contrats,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 651.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-264**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Arrachage de la jussie - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire.

Rapporteur : *Isabelle LE MANIO,*

EXPOSE

Plante vivace aquatique qui se développe rapidement dans les cours d'eau qu'elle colonise, la jussie nécessite une intervention régulière pour limiter sa prolifération.

A cet effet, chaque année la Ville d'Angers organise des chantiers d'arrachage. Cet été, de nouvelles interventions seront confiées au Chantier d'Insertion Espace Naturel pour une durée estimée à 18 jours, et un montant évalué à 7 453,20 € TTC, comprenant également l'évacuation et le compostage des plantes. Les sites concernés seront la cale de la Savatte, le quai des Carmes, les pontons promenade de Reculée et le Lac de Maine.

Dans son programme d'aide à la gestion des eaux et des milieux aquatiques, le Département de Maine et Loire propose une subvention à hauteur de 30 % sur la dépense hors taxe pour la gestion des plantes envahissantes, sous réserve de la validation d'un cahier des charges précisant les conditions techniques de cette action.

La Ville d'Angers souhaite solliciter une aide financière pour l'arrachage de la jussie à hauteur de 2 215 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire une participation financière aussi élevée que possible pour l'arrachage de la jussie sur les sites des cale de la Savatte, quai des Carmes, pontons promenade de Reculée et Lac de Maine.

Impute les dépenses et recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants chapitre 11 article 6188 et chapitre 74, article 7473.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-265

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Transition énergétique

Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Angers à l'Agence Locale du Climat et de l'Energie (ALEC)

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Activement engagée dans le développement durable et la lutte contre le changement climatique, Angers Loire Métropole a adopté en octobre 2011 son Plan Climat Energie Territorial (PCET) partenarial avec deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire de l'agglomération, mais également préparer l'avenir énergétique du territoire en l'adaptant aux réalités environnementales de demain.

En tant qu'animateur de son territoire, Angers Loire Métropole a eu un rôle mobilisateur de l'ensemble des acteurs du territoire en créant une Agence Locale de l'Energie et du Climat.

En accompagnement d'Angers Loire Métropole, et par délibération du 30 janvier 2013, la Ville d'Angers est devenu membre fondateur de l'ALEC. Son adhésion était de 20 000 euro/an (montant lié au nombre d'habitants) La précédente convention d'adhésion est arrivée à son terme. Compte tenu des projets de quartier portant sur la lutte contre la précarité énergétique d'une part et des projets de renouvellement urbain qui sont une occasion de rénover thermiquement les bâtiments, il est proposé de renouveler cette adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat avec une convention d'objectif portant jusqu'en 2018 et l'adhésion à cette association pour une cotisation annuelle de 20 000 euro.

De statut associatif, l'ALEC est une des composantes opérationnelles de la politique énergétique et climatique sur le territoire et à ce titre, regroupe l'essentiel des acteurs concernés.

Guichet unique pour tous les acteurs, les missions principales de l'ALEC portent sur la veille, l'information, la formation, l'aide à la décision, la mise en relation des acteurs, la mise en œuvre d'actions partenariales, la prospection, mais également la gouvernance entre acteurs.

En outre, a été mis en place en juin 2015, en collaboration avec l'ADEME et la Région des Pays de la Loire, une plateforme expérimentale de rénovation thermique des logements à l'échelle d'Angers Loire Métropole. L'ALEC est devenue l'animatrice de cette plateforme qui vise à démultiplier les travaux en faveur de l'efficacité thermique des logements afin d'accélérer la transition énergétique en réduisant les consommations et en générant de l'activité pour les entreprises du territoire. L'enjeu est très important car 44% de la consommation d'énergie provient des bâtiments.

28 % des dossiers traités par l'ALEC, le sont sur le territoire de la Ville d'Angers.

En retour, l'ALEC prendrait en charge et mettrait en œuvre des actions incitatives et pédagogiques sur la ville, en cohérence avec les projets de quartiers ou les opérations de renouvellement urbain prévues, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901,

Vu la délibération DEL-2013-15 du Conseil Municipal du 30 janvier 2013 d'adhésion de la Ville d'Angers à l'ALEC

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers de disposer d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat sur son territoire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant les projets de quartiers, et notamment les opérations de renouvellement urbain qui sont l'occasion d'une rénovation thermique des logements,

DELIBERE

Approuve la convention d'adhésion de la Ville d'Angers à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à approuver et à signer la convention ;

Procède au versement de la cotisation annuelle d'un montant de 20 000 € sur cette période de 3 ans, jusqu'en 2018.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 62, article 6281

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-266**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Angers - Quartier Madeleine Saint Léonard Justices - Rue Lebas et de la Madeleine - Ecole Lebas - transfert de propriété par le Département de Maine-et-Loire à la Ville d'Angers - Avenant au protocole

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27/04/2015, les modalités du transfert par le Département de Maine-et-Loire de l'Ecole LEBAS à la Ville d'Angers ont été actées par la signature d'un protocole d'accord. Or, depuis cette date, le Département a trouvé un acquéreur pour la partie restante (ex-Ecole Normale) dont le projet a quelques incidences foncières et juridiques sur le transfert de l'école, nécessitant la conclusion d'un avenant au protocole.

Considérant que l'avenant apporte les modifications suivantes au protocole signé le 26/05/2015 :

- Modification de l'emprise foncière transférée :
 - Parcelle cadastrée section CS n° 681 d'une contenance de 26a 69ca,
 - Parcelle cadastrée section CS n°682p "a" pour une superficie d'environ 4 m²,
 - Parcelle cadastrée section CS n°565 d'une contenance de 1 378 m²,
 - Parcelle cadastrée section CS n°329 d'une contenance de 210 m²,

- Modification des servitudes constituées :
 - servitude de tour d'échelle

 - servitudes de débords de toit de la corniche existante et de la corniche à réaliser du bâtiment situé sur la parcelle CS n°681 et n°682p transféré à la Ville d'Angers, sur la parcelle CS n°682p restant au Département,

 - servitude de jour depuis le bâtiment, situé sur la parcelle CS n°681, sur la parcelle CS n°682p restant au Département,

 - servitude de réseau d'eaux pluviales grevant la parcelle CS n°681

- Conditions particulières :
 - « Bouchonnage » des réseaux d'eaux usées par l'acquéreur du site restant au Département,

 - Engagement de la Ville à bloquer de manière définitive le portillon d'accès entre les deux sites de façon à rendre impossible à l'avenir son ouverture.

Considérant que les autres dispositions du protocole demeurent inchangées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L 3112-1
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant au protocole d'accord signé le 26 mai 2015 entre le Département de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant et l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce transfert,

Impute les dépenses (notamment les frais notariés) au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 21, article 2138 fonction 824 "Autres constructions",

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-267

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lafayette-Eblé - Allée du Seuil en Maine - Régularisation de servitudes de passage de lignes électriques souterraines et de l'installation d'un poste de transformation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle sise à Angers, 10 allée du Seuil en Maine, cadastrée section EN numéro 113, d'une superficie de 121 926 m².

Deux conventions ont été signées le 13 décembre 2012 entre la Ville d'Angers et la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF), autorisant cette dernière sur la parcelle identifiée ci-dessus les droits à :

- Etablir cinq lignes électriques souterraines
- Procéder à l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires

La Société Electricité Réseau Distribution France sollicite la Ville d'Angers afin de régulariser ces 2 conventions par acte notarié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision du Maire en date du 13 décembre 2012,
Vu les 2 conventions établies entre la Ville d'Angers et la Société Electricité Réseau Distribution France en date du 13 décembre 2012,
Vu l'acte de constitution de servitudes rédigé par Maître Duval,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle ci-dessus désignée,

Considérant que 2 conventions ont été signées entre la Ville d'Angers et la Société Electricité Réseau Distribution France en date du 13 décembre 2012,

Considérant qu'il convient de régulariser ces conventions par acte notarié et qu'à ce titre Maître Duval a adressé à la Ville d'Angers un projet d'acte de constitution de servitudes,

Considérant qu'en vertu de cet acte, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à ERDF :

- 1) Pour l'installation de lignes électriques souterraines :
 - Etablir à demeure, dans une bande de UN (1) mètre de large, CINQ (5) canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ CENT DIX (110) mètres ainsi que ses accessoires,
 - Etablir si besoin des bornes de repérage,
- 2) Pour l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires :
 - Occuper un terrain de 20 m² issu de l'unité foncière cadastrée section EN numéro 11,
 - Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens,
- 3) Pour les 2 servitudes :
 - Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.),

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages,

Considérant que la société ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages,

Considérant que ces servitudes sont consenties à titre gratuit,

Considérant que ces servitudes prennent effet à compter rétroactivement du 13 décembre 2012, et sont conclues pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou, le cas échéant, avec une emprise moindre,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la société ERDF,

DELIBERE

Approuve le principe de la constitution de servitudes de passage de 5 canalisations souterraines et de la pose d'un poste de transformation et tous ses accessoires au profit de la société ERDF, à titre gratuit et aux conditions indiquées dans le projet d'acte,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution des servitudes,

Précise que l'ensemble des frais d'acte notarié seront pris en charge par ERDF.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-268

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Rue Jean Jaurès - Constitution de servitudes de passage de canalisation souterraine et d'accès

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

PODELIHA ACCESSION va procéder à l'aménagement d'un terrain situé 28 rue de Ballée à Angers en 5 parcelles à bâtir. La Ville d'Angers envisage d'accorder une servitude de passage d'une canalisation souterraine d'assainissement et d'un accès au profit de PODELIHA ACCESSION, sur une parcelle sis rue Jean Jaurès, cadastrée section CM numéro 59. Le raccordement du terrain de PODELIHA ACCESSION pourrait ainsi s'effectuer sur la conduite publique située sur le terrain occupé par le collège et la salle de sport Félix Landreau. L'association syndicale du lotissement se substituera à PODELIHA ACCESSION dans l'exécution de la servitude, une fois la propriété du lotissement transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la promesse de constitution de servitudes de passage de canalisation souterraine et d'accès en date du 4 mai 2016.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle située à Angers, rue Jean Jaurès, cadastrée CM numéro 59 et d'une superficie de 21 365 m²,

Considérant que ce terrain est mis à disposition du Département de Maine-et-Loire, aux termes du procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles à usage scolaire du second degré en date du 26/08/1985,

Considérant que PODELIHA ACCESSION a besoin de raccorder son terrain cadastré CM numéro 926 à la conduite publique localisée sur le terrain appartenant à la Ville d'Angers et désigné ci-dessus, les deux terrains étant contigus,

Considérant qu'il convient d'accorder une servitude de passage d'une canalisation souterraine d'assainissement et de ses accessoires et d'un accès au profit de PODELIHA ACCESSION ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant,

Considérant qu'en vertu de la promesse, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à PODELIHA ACCESSION :

- Etablir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 64 mètres linéaires ainsi que ses accessoires, se raccordant au réseau existant sur la parcelle cadastrée CM numéro 59
- Laisser l'accès à ses agents ou prestataires dûment accrédités par lui à une bande de terrain d'une largeur de 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation selon les modalités inscrites dans la promesse,

Considérant que PODELIHA ACCESSION prendra à sa charge la remise en état des lieux après les travaux d'implantation et de canalisation, et en cas de travaux postérieurs,

Considérant que les caractéristiques techniques de la canalisation ainsi que ses accessoires devront être validées par le service Eau et Assainissement de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant que PODELIHA ACCESSION prendra à sa charge tous les dommages qui pourraient être causés aux biens, par son fait ou par ses installations, à l'occasion de l'implantation, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation de la canalisation ou de ses accessoires, ainsi que leurs remplacements éventuels,

Considérant que PODELIHA ACCESSION, ses agents et ceux de ses prestataires dûment accrédités sont autorisés à réaliser les travaux par anticipation avant que la constitution de servitudes ne soit consentie,

Considérant que cette servitude prend effet à compter du jour de la signature de l'acte authentique la constituant, pour une durée perpétuelle, et perdurera pour la durée du maintien et d'usage de la canalisation ou de toutes autres installations qui pourraient lui être substituées sans modification de l'emprise,

Considérant qu'en cas de non régularisation de l'acte authentique, PODELIHA ACCESSION devra déposer la canalisation implantée par anticipation et remettre la bande de terrain d'une largeur de 4 mètres en état,

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par PODELIHA ACCESSION,

Considérant que les autres modalités et conditions sont mentionnées dans la promesse,

DELIBERE

Approuve le principe de servitudes de passage de canalisation souterraine d'assainissement et d'accès, à titre gratuit, et aux conditions indiquées dans la promesse, au profit de PODELIHA ACCESSION ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution de servitudes,

Autorise PODELIHA ACCESSION, ses agents et ceux de ses prestataires dûment accrédités à réaliser les travaux par anticipation, avant que la constitution de servitudes ne soit consentie,

Précise que l'ensemble des frais, droits et émoluments seront pris en charge par PODELIHA ACCESSION.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-269

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9^{ème} campagne de ravalement a été engagée le 1^{er} février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 4 546 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,
Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,
Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 4 546 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Impute la dépense, qui s'élève à 4 546 €, au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO

ANNEXE :

Répartition d'attribution des subventions

Nom(s) du/des bénéficiaire(s)	Objet de la subvention	Adresse de l'immeuble visé par la neuvième campagne de ravalement de façades	Montant de la subvention
SCI MAN IMMO	Travaux de ravalement de façades	45 RUE DU MAIL	1 406 €
MR OU MME ALAIN FREMONT	Travaux de ravalement de façades	20 RUE DU MAIL	1 233 €
MR OU MME MICHEL RUAULT FOURIER	Travaux de ravalement de façades	67 QUAI FELIX FAURE	748 €
MLE CELEBI CATHERINE	Travaux de ravalement de façades	54 RUE BOISNET	592 €
MME FRANCOISE LAINE	Travaux de ravalement de façades	54 RUE BOISNET	298 €
MR THIERRY JAUNET	Travaux de ravalement de façades	54 RUE BOISNET	269 €
Montant global accordé	Travaux de ravalement de façades	9 ^{ème} campagne de ravalement de façades	4 546 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-270

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Habitat - Prêt à Taux Zéro Plus - Soutien à l'Accession Sociale à la propriété - Dispositif d'aides municipales 2016

Rapporteur : Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

Par délibération du 08 novembre 2007, Angers Loire Métropole a approuvé les modalités de l'accompagnement financier de son Programme Local de l'Habitat (PLH) affirmant ainsi ses objectifs en matière de production de logements durables locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété. Il fixe pour la Ville d'Angers, un objectif de production de 1 200 logements par an, dont 50 % dits « aidés » y compris l'accession sociale.

Le 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du PLH. Au travers de cette convention, la Ville s'est engagée notamment à financer aux côtés d'Angers Loire Métropole les projets d'accession sociale à la propriété répondant à ses attentes et aux priorités du Programme Local de l'Habitat.

A ce titre, le 22 janvier 2009, Angers Loire Métropole a défini un plan d'aides exceptionnelles pour 2009 et 2010. De son côté, la Ville d'Angers a mis en place sur deux ans le Plan de Soutien au Logement Social, à l'aide d'une enveloppe dédiée de 15 millions d'euros, destiné aux bailleurs sociaux et aux accédants à la propriété.

En 2011 et 2012 suite à l'entrée en vigueur du dispositif de financement national de l'accession sociale à la propriété instaurant le Prêt à Taux Zéro + (PTZ+) et aux décisions d'Angers Loire Métropole d'intervenir en faveur des primo accédants, la Ville d'Angers a approuvé les critères d'éligibilité et les modalités de financement des aides à l'accession sociale à la propriété sur son territoire renouvelant ainsi son implication dans ce domaine.

En 2013, 2014 et 2015 les lois de finances successives ont modifié le PTZ+ faisant varier les plafonds de ressources permettant d'y prétendre. Toujours à destination des primo accédants, il était alors centré uniquement sur les opérations répondant au label Bâtiment Basse Consommation 2005 ou respectant la réglementation Thermique 2012.

Ainsi depuis 2008, la mise en œuvre des aides à l'accession sociale a permis de financer à travers le PASS Foncier, le Prêt à Taux Zéro Majoré (PTZM), puis le PTZ + : 410 logements pour un montant de 1 211 000 euros d'engagements financiers de la part de la Ville d'Angers. En outre, ces aides auront permis à tous les acteurs du Bâtiment, promoteurs, constructeurs et autres, de réaliser un chiffre d'affaires de 64 946 000 €. Soit environ 613 équivalent-emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'Immobilier.

Au regard de la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire, Angers Loire Métropole a fixé, par délibération du Conseil de Communauté du 09/05/2016 les critères d'éligibilité à son intervention financière en direction des accédants sociaux à la propriété.

La Ville d'Angers propose de maintenir l'aide municipale à l'accession sociale à la propriété et en définit les nouvelles modalités d'attribution conformément aux nouvelles orientations prises par Angers Loire Métropole. La volonté de la Ville d'Angers est aussi de favoriser l'accession sociale à la propriété des familles avec enfants afin de limiter les départs de ces familles en dehors de l'agglomération.

Compte tenu des résultats et de l'intérêt porté au dispositif en 2015 soit 68 dossiers instruits pour un montant global de 166 000 €, il est proposé que l'aide municipale en faveur de l'accession sociale à la propriété des ménages « primo-accédants » soit renouvelée pour l'année 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Pour traduire la cohérence entre les politiques communautaires et municipales, il est proposé d'attribuer cette aide sous les mêmes conditions d'éligibilité établies par Angers Loire Métropole.

Pour les logements neufs : l'aide municipale correspondra à une aide équivalente à celle décidée par Angers Loire Métropole soit par exemple pour un ménage de 2 adultes et 3 enfants, une subvention de la Ville d'un montant de 2 500 €, se cumulant à celle d'Angers Loire Métropole du même montant.

Pour les logements anciens détenus par un organisme d'H.L.M. ou une S.E.M.Immobilière l'aide municipale correspondra à une aide équivalente à celle décidée par Angers Loire Métropole soit, quelle que soit la typologie du ménage, une subvention forfaitaire de la Ville d'Angers de 1 000 €, se cumulant à celle d'Angers Loire Métropole du même montant.

Considérant la volonté de la Ville d'Angers à confirmer son soutien à la production de logements à vocation sociale.

Les dossiers de demande de subventions présentés par les « primo-accédants » continueront à être instruits par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole qui reste le guichet unique pour l'ensemble des communes adhérentes au dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 9 Mai 2016 définissant les modalités d'attribution des aides à l'accession sociale à la propriété par Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Maintient l'accompagnement à l'Accession Sociale à la Propriété et approuve les nouveaux critères d'éligibilité et le dispositif municipal d'aide 2016 à l'accession sociale qui se substitue aux dispositions antérieures,

Autorise Monsieur le Maire de la Ville d'Angers ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les décisions de subvention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice au budget 2016 au chapitre 204, article 204 2 2.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO**